

*Bibliothèque numérique*

medic@

**Simonin, Père, J. B.. Esquisse de  
l'histoire de la médecine et de la  
chirurgie en Lorraine**

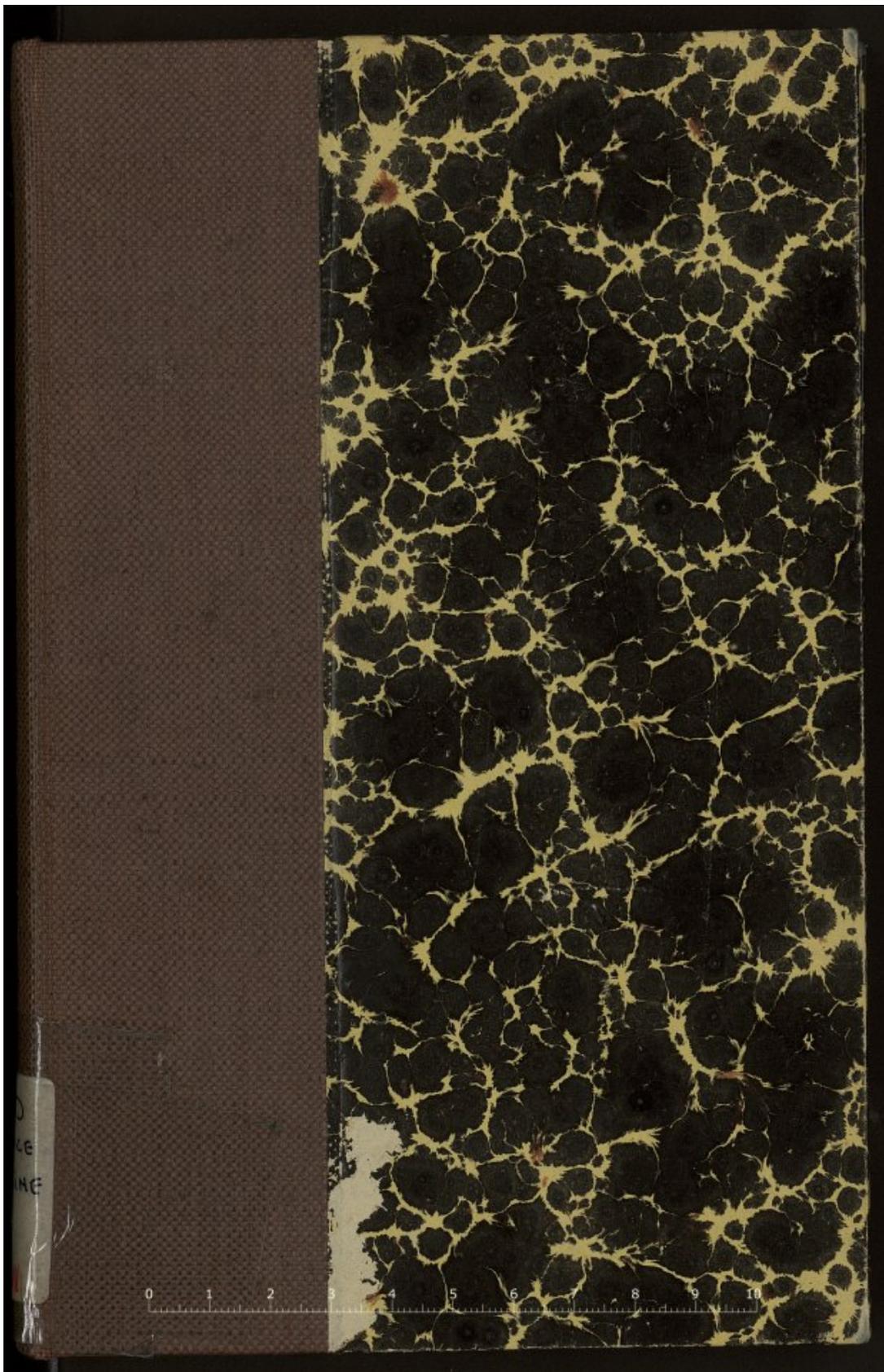
*Nancy ?, [1858].*

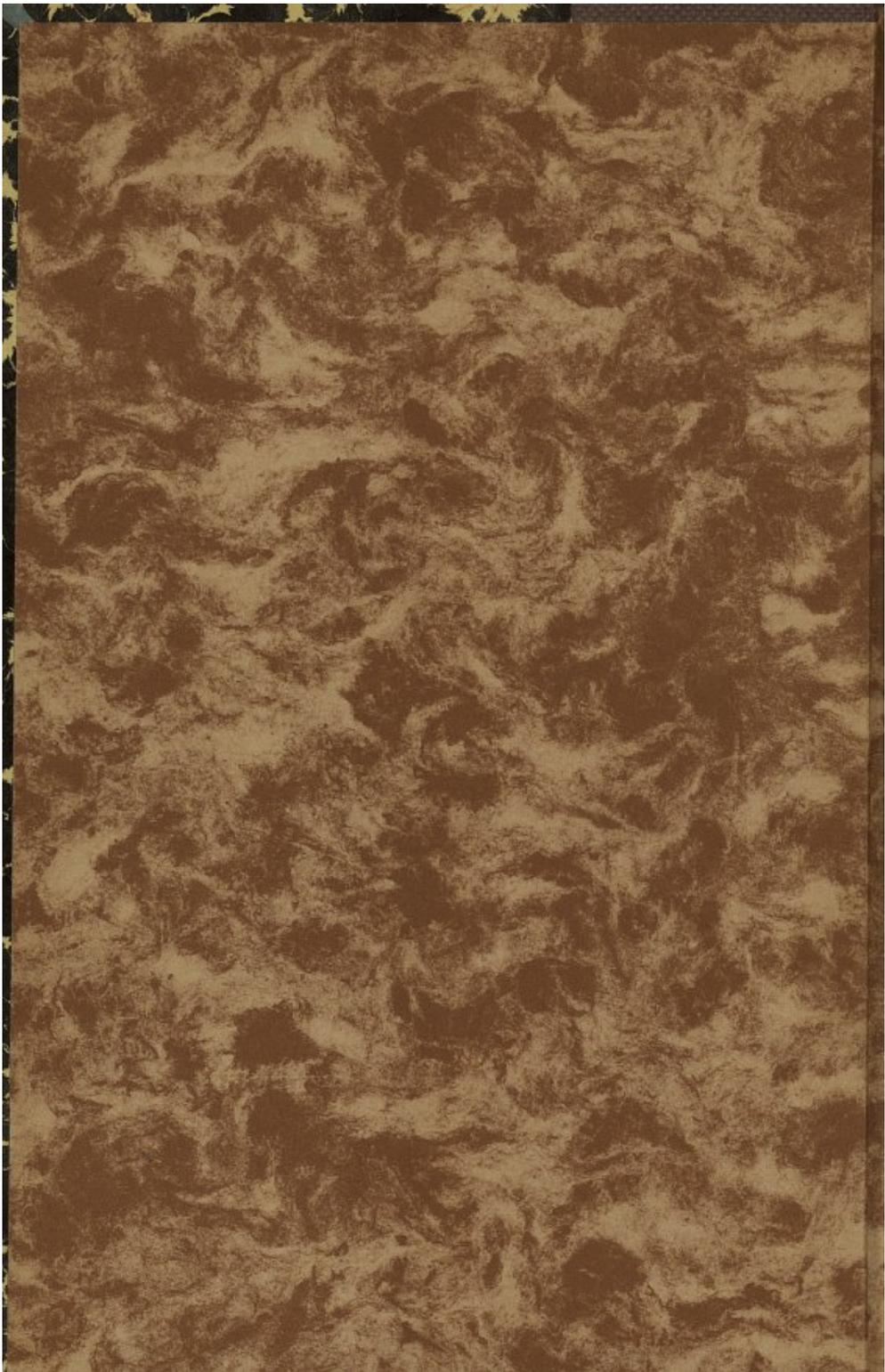
*Cote : 57286*



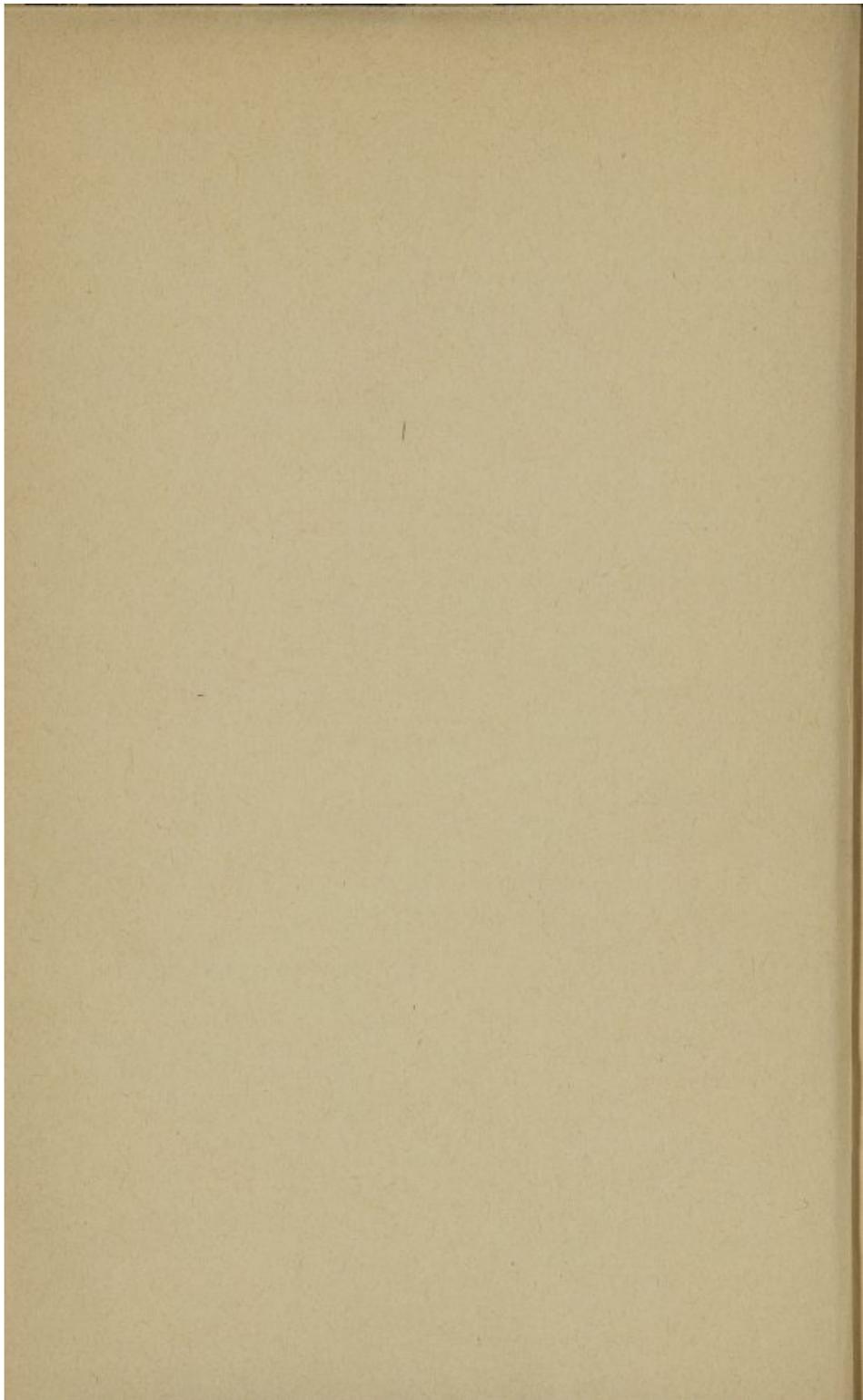
Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé  
(Paris)

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?57286>

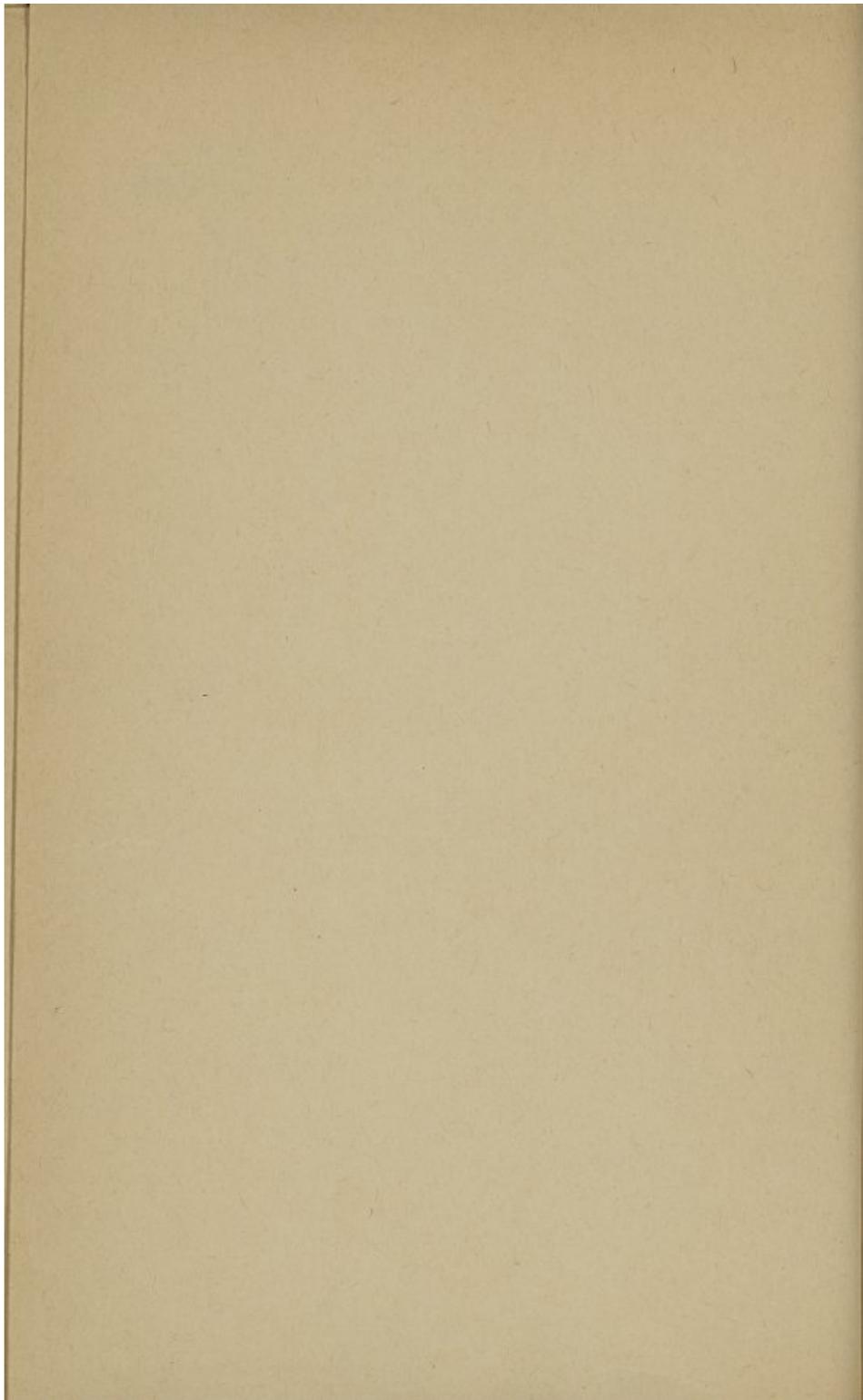




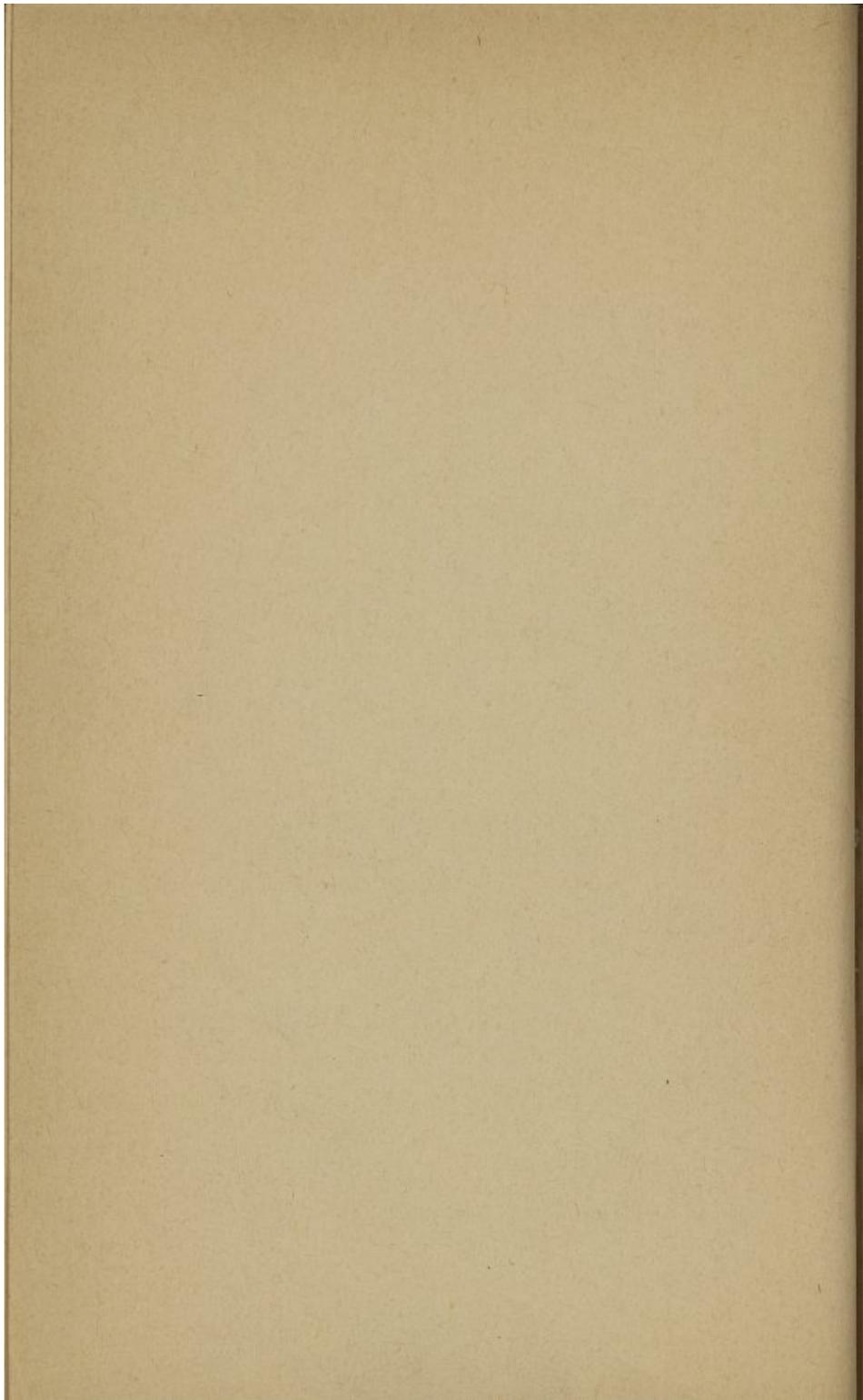




57286



57286



57286

413

57286



ESQUISSE  
DE  
**L'HISTOIRE**  
DE LA  
**MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE**  
EN LORRAINE,

Depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province  
à la France,

PAR M. J.-B. SIMONIN PÈRE.

AVANT-PROPOS.

L'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine est divisée en deux parties : la première fait connaître les diverses phases de l'art médical, depuis les temps anciens jusqu'en 1766 ; la seconde expose les travaux des médecins, nés avant l'époque ci-dessus indiquée. Nous ne parlons pas seulement des hommes distingués dans l'art de guérir dont la Lorraine et les Trois-Evêchés ont été le berceau, mais encore de ceux qui, par une longue résidence dans ces contrées, ont acquis, en quelque sorte, la qualité de nationaux. Les ouvrages de nos devanciers étant nombreux, nous les avons rattachés, d'après leur contenu, aux grandes divisions des sciences médicales, et nous avons donné leurs titres à la suite de chaque section. Les écrits

3

des médecins lorrains ont servi de base à notre travail ; mais, n'ayant pu les consulter tous, nous avons puisé des renseignements à diverses sources : nous citerons surtout la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet ; les bibliothèques médicale et chirurgicale de Haller ; le Dictionnaire historique de la médecine, d'Eloy ; la Biographie du dictionnaire des sciences médicales ; le Dictionnaire de la médecine ancienne et moderne, de Dezeimeris, etc. Nous avons omis à dessein des ouvrages de peu de valeur, d'autres plus importants ont pu échapper à nos recherches ; les titres de quelques livres, empruntés aux biographies que nous avons citées, présenteront peut-être des incorrections ; il n'en sera pas de même de ceux que nous avons eus sous les yeux.

---

Depuis environ trente ans, les érudits des départements qui formaient la Lorraine ont fait de ce duché l'objet de leurs recherches et de leurs travaux ; ils ont éclairé d'un jour nouveau l'histoire générale et particulière de cette province, décrit ses antiquités et fait connaître, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la marche et les progrès des arts et des sciences chez nos ancêtres.

Parmi les sciences, il en est une cependant sur laquelle les écrivains gardent à peu près le silence : je veux parler de la médecine, dont je vais essayer d'esquisser l'histoire.

Depuis les Gaulois, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France, cette province a subi de nombreuses transformations. La

Gaule belgique, qui fut son berceau, conquise par César, cinquante-huit ans avant l'ère chrétienne, resta sous la domination des Romains jusqu'en l'an 406, où elle fut envahie par les Barbares. En 751, son territoire fit partie du royaume d'Austrasie, puis, en 900, de celui de Lothaire, d'où son nom de Lorraine. Après des guerres continuelles et désastreuses, la Lorraine fut gouvernée par des ducs bénéficiaires, auxquels succéda, en 1048, Gérard d'Alsace, tige des ducs héréditaires; enfin, en 1737, Stanislas, roi de Pologne, prit possession du duché, qui, en 1766, fit retour à la France. Ces vicissitudes politiques, ce mélange de populations diverses, ne firent pas seulement varier l'étendue du territoire, la langue, les coutumes et les mœurs de ses habitants, mais produisirent encore de grandes perturbations dans la culture et la marche des lettres et des sciences : il ne sera question ici que de celles qui ont pour objet la conservation et le rétablissement de la santé.

### PREMIÈRE PARTIE.

#### DES DIVERSES PHASES DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE, CONSIDÉRÉES EN GÉNÉRAL.

On ne peut pas se tromper, ce me semble, dit Daniel Le Clerc, en assurant que le premier homme a été le premier médecin, ou qu'il a le premier eu connaissance de la médecine naturelle. La même loi qui l'a rendu sujet à la mort, l'ayant aussi rendu sujet aux maladies ou du moins à diverses incommodités qui sont attachées à la nature humaine, il ne faut pas douter qu'il n'ait fait ce qu'il a pu pour s'en garantir ou pour s'en délivrer<sup>1</sup>. Georges Ma-

1. *Histoire de la médecine*. Lahaye, 1729, chapitre IV, page 7.

thias<sup>1</sup> et plusieurs historiens de l'art médical partagent l'opinion émise par Daniel Le Clerc. Si, après sa chute, Adam a mis en usage des précautions hygiéniques et des médicaments dont l'observation lui avait révélé les bienfaits, on ne doit pas être surpris de rencontrer chez les Gaulois quelques connaissances médicales. Les prêtres de ce peuple étaient à la fois les ministres de la religion et de la santé. Les druides étaient partagés en trois classes : les druides proprement dits, les eubages et les bardes. Les eubages, livrés à l'étude de la nature, connaissaient un grand nombre de plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés par fois réelles et par fois exagérées. Parmi ces végétaux, figuraient le gui de chêne, le selago, la verveine, l'ellébore<sup>2</sup> la jusquiame, la pulsatile, la mandragore, etc. Pour que les plantes qui viennent d'être nommées possédassent des vertus miraculeuses, leur récolte exigeait certaines pratiques religieuses et mystiques. Sans parler de la recherche du gui dans les forêts du pays Chartrain, recherche dont la pompe est généralement connue, nous dirons seulement que, pour cueillir le selago, il fallait se laver les pieds, offrir du pain et du vin en sacrifice, prendre un vêtement blanc, se couvrir la main droite du pan de sa robe et saisir de cette main la plante sans employer d'instrument tranchant<sup>3</sup>.

1. *Conspectus historiae medicinae chronologicus, in usum praelectionum academicarum confectus.* Gœttingæ, 1761, pag. 4.

2. L'usage de l'ellébore s'est perpétué dans les Vosges. M. E. Bégin a vu des habitants de ces montagnes atteints d'épilepsie, de migraine, de fièvres spasmodiques, manger, au déclin de la lune, un gâteau triangulaire connu sous le nom d'orikètte et prendre le matin, à jeun, une pincée d'ellébore en poudre mêlée à du miel d'un essaim de l'année.

3. V. la Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de

Tandis que chez les Celtes, l'art iatrique était encore à l'état rudimentaire, les écoles de Cos et de Gnide florissaient en Grèce, et leurs dogmes constituaient une véritable science. La médecine grecque importée chez les Romains pénétra avec eux dans les Gaules, conquises par César. Dès que la soumission des provinces le permit, les empereurs remplacèrent les collèges des druides et des prêtres germains par un certain nombre de lycées. On tira de Marseille presque tous les professeurs chargés de l'enseignement dans ces institutions, qui acquirent bientôt une grande célébrité. Le lycée de Trèves, fondé par Constance Clote, protégé par l'empereur Gratien, attira une foule d'illustrations et d'élèves qui venaient s'instruire dans toutes les branches des connaissances humaines. La jurisprudence n'était professée qu'à Rome, mais la médecine pouvait s'apprendre à peu près partout. L'élève suivait un praticien, *susceptor*, et complétait ses études dans une académie, ou bien il fréquentait un des collèges sacerdotaux du pays. Ces collèges admettaient les deux sexes à l'initiation, circonstance qui explique la brillante réputation des femmes prophétesses de la Gaule<sup>1</sup>.

La grande invasion des Barbares, qui eut lieu dans les premières années du v<sup>e</sup> siècle, porta le trouble et l'effroi dans la Gaule belge; les lettrés et les savants se retirèrent dans les villes du midi et les écoles furent fermées.

<sup>1</sup> l'antiquité, par le R. P. Dom \*\*\* , religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1727.

Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France, par M. Emile Bégin. Metz, 1840, lettre I<sup>re</sup>.

1. Histoire de la civilisation dans le pays Messin, par M. Emile Bégin. Metz, 1829, pag. 80 et suivantes.

Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France, par le même auteur; lettre 4<sup>e</sup>, pag. 90 et suivantes.

Les lettres et les sciences auraient disparu de nos contrées sans les efforts persévérants des ministres de la religion chrétienne, dont les institutions avaient été respectées. Ces hommes pieux et instruits ouvrirent des écoles dans les cathédrales, les abbayes et les monastères, et y enseignèrent la langue latine et même la langue grecque, la rhétorique, la théologie, le droit canonique, les mathématiques, l'astronomie et la géographie. Ces écoles, ouvertes non seulement aux ecclésiastiques, mais encore aux laïques, jetèrent un éclat plus ou moins vif, suivant les circonstances dans lesquelles elles se trouvèrent placées, subsistèrent jusque dans le xv<sup>e</sup> siècle, et formèrent des disciples distingués<sup>1</sup>.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, la médecine ne figurait pas dans le programme des études des écoles ecclésiastiques, et cette science ne fut pas enseignée en Lorraine pendant toute la durée du moyen-âge. Des moines et des juifs exerçaient cependant l'art de guérir dans notre contrée, mais les médecins instruits étaient rares. Quelques passages extraits des historiens lorrains démontreront la vérité de ces assertions.

Arnould, roi de Germanie, eut pour médecin un prêtre nommé Amant, de l'église de Metz, auquel ce prince accorda, le 9 juillet 889, huit manses ou métairies situées à Ars-sur-Moselle<sup>2</sup>.

Vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, les médecins étaient si rares

1. V. les Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves, par M. Auguste Digot, tome second, pag. 552 et suivantes, du Recueil des mémoires de la 17<sup>e</sup> session du Congrès scientifique de France.

2. Histoire des sciences, etc., dans le Pays messin, par M. Emile Bégis, pag. 183.

que Marquard, abbé de Prum, envoyait ceux de ses religieux qui étaient malades consulter Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens<sup>1</sup>.

On vit, en 986, Adalberon II, évêque de Verdun, aller se faire traiter à Salerne, parce qu'il ne trouvait pas en France de médecins qui lui inspirassent une confiance entière<sup>2</sup>.

Dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle, Brunon, archevêque de Trèves, avait pour médecin un juif nommé Josué<sup>3</sup>.

Pour preuve de l'ignorance des médecins à une époque moins reculée, nous rapporterons une anecdote empruntée à Thierriat, par MM. Emile Bégin et Auguste Digot dans leurs histoires de Lorraine.

Au commencement de l'année 1245, un Italien apporta en Lorraine un manuscrit du poème latin connu sous le nom d'*Ecole de Salerne*, poème qui contient un certain nombre d'aphorismes médicaux et hygiéniques. Tout le monde voulait en avoir des copies, et plusieurs personnes l'apprirent par cœur. Les médecins en éprouvèrent une grande contrariété et du chagrin, craignant de perdre leurs clientèles et leurs fortunes. Ils voulurent poursuivre ledit porteur, le faire mettre en prison et brûler son livre ; mais l'Italien parvint à s'enfuir, et les médecins furent grandement honnis et joués.

Le Barrois était aussi privé de véritables médecins. M. Servais nous apprend qu'on n'a pas de preuves de l'éta-

1. Loup de Ferrières, Epist. 72, cité par M. Auguste Digot, Histoire de Lorraine, tome 1<sup>er</sup>, pag. 165.

2. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome I<sup>er</sup>, page 272.

3. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome I<sup>er</sup>, page 406.

blissement de médecins et de chirurgiens dans cette contrée avant le xiv<sup>e</sup> siècle. Maître Jehan de Poligny, qui, d'après un titre de ce temps, y exerçait avant 1546, est le premier médecin dont le nom ait été conservé<sup>1</sup>.

La chirurgie fut moins florissante encore que la médecine en Lorraine ; ces deux tiges d'un même tronc, d'abord cultivées par les prêtres et les juifs, furent séparées vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle. En 1160, le concile de Tours défendit aux ecclésiastiques toute opération sanglante, et dès lors la chirurgie fut abandonnée aux laïques, presque tous illettrés dans ces siècles de barbarie ; les prêtres conservèrent néanmoins encore cette portion de l'art chirurgical qui s'abstient de l'effusion du sang.

Cependant, la médecine était en honneur à la cour des ducs de Lorraine. Mathieu I<sup>er</sup> entretenait jusqu'à trois médecins, nommés Jordanus, Walterus et Samson<sup>2</sup>, et ses successeurs paraissent avoir eu tous des médecins et des chirurgiens attachés à leur personne. M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, a extrait des comptes du receveur général de Lorraine les noms de 44 médecins, qui ont reçu des honoraires de Leurs Altesses (de 1471 à 1720), ceux de 44 chirurgiens (1465 à 1729), de 16 barbiers (1478 à 1596) ; de 4 sages-femmes (1492 à 1505), de 4 vétérinaires (1492 à 1562), enfin de 18 apothicaires (1478 à 1669).

A l'exception de Symphorien Champier, de Jean Lalle-

1. Recherches sur l'origine et la situation du service médical dans le Barrois et principalement à Bar-le-Duc, pendant les xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, par M. Servais. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1855, page 107.

2. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome I<sup>er</sup>, page 535.

ment, d'Antoine et de Nicolas Le Pois, d'Anus Foës, de Jacques Mouzin, de François Marquet, médecins, et de maître Michaud, chirurgien, hommes qui ont acquis de la réputation par leur érudition et par leurs écrits, les noms de tous les autres seraient restés inconnus, sans les comptes du receveur général. Des notes ajoutées par le comptable à la mention des sommes payées, on peut déduire quelques faits qui ne sont pas sans intérêt.

De 1471 jusqu'à la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson, les docteurs en médecine étaient en très-petit nombre ; les comptes du receveur ne donnent ce titre qu'à cinq médecins ; ils qualifient les autres de conseillers et médecins ou seulement de médecins des ducs. Dans les maladies graves, les ducs appelèrent souvent les médecins étrangers, tels que Symon Aubespain, de Châlons, en 1480 ; Hanus Henrich, de Lausanne, en 1481 ; Anus Foës, de Metz, en 1560 ; Finiel, en 1748, etc.

La chirurgie était encore plus mal représentée que la médecine ; elle était exercée par des chirurgiens et des barbiers, hommes illettrés, qui ne trouvaient, dans le duché aucune école où ils pussent puiser les connaissances nécessaires. En 1507, un nommé René Bailly fut envoyé à Paris par le souverain pour y apprendre le *métier* de chirurgien et de barbier. Les duchesses de Lorraine étaient accouchées par des matrones : en 1492, Jacquemotte est citée comme sage-femme de la royne (la duchesse) ; Alison en 1501 ; Marguerite Godfrin, en 1503, et Geneviève de Hulas, de Paris, en 1560, exercèrent la même fonction.

Dès l'année 1492, les ducs entretenaient des vétérinaires, et les apothicaires étaient nombreux, puisqu'en 1589, il en existait huit à Nancy.

Si l'on étudie les événements dont la Lorraine a été le

théâtre pendant le moyen-âge ; si l'on se rappelle l'état des lettres et des sciences dans cette province pendant ces siècles d'ignorance, on verra facilement pourquoi des médecins dignes de confiance s'y montraient en petit nombre et à de longs intervalles. En effet, l'absence de tout enseignement médical forçait ceux qui se destinaient à l'art de guérir d'aller chercher l'instruction qu'ils ne trouvaient pas dans leur pays, dans les écoles qui avaient pu survivre aux désastres dont les contrées occidentales de l'Europe avaient été victimes, ou près de quelques médecins célèbres dont ils suivaient les leçons et la pratique. Les cathédrales et les monastères possédaient un certain nombre de manuscrits, mais ceux d'entr'eux qui traitaient de la médecine étaient si rares que, pour les consulter, il fallait entreprendre des voyages longs et dangereux. M. A. Digot rapporte, d'après Richer, qu'en 991, ce moine de Saint-Remy partit de Reims pour aller étudier à Chartres les aphorismes d'Hippocrate<sup>1</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, les copies se multiplièrent, les bibliothèques devinrent plus nombreuses et plus riches ; mais la plupart des livres qui les composaient avaient surtout pour objet les lettres, les saintes écritures, les pères de l'église, les vies des saints, les chroniques, etc. Cependant les hôpitaux, déjà communs au XII<sup>e</sup> siècle et plus encore au XIII<sup>e</sup>, purent fournir aux médecins d'utiles enseignements. Après des études plus ou moins sérieuses, chacun se donnait le titre qui lui plaisait, sans être assujéti à prendre des grades, que personne d'ailleurs ne pouvait conférer, et sans être astreint à faire preuve de connaissances et de capacité. Cette anarchie subsista jusqu'à la fondation des universités et donna lieu à

1. Recherches sur les écoles épiscopales, etc., pag. 582.

de nombreux abus. Les personnes d'un rang élevé pouvaient seules recevoir les conseils d'un médecin éclairé ; le reste de la population avait recours à des pratiques religieuses ou à des charlatans des deux sexes, qui alors abondaient, et qu'on ne rencontre que trop souvent encore aujourd'hui.

La foule toujours croissante de prétendus guérisseurs, dont l'ignorance et l'audace exposaient les malades à des dangers plus grands que ceux qui pouvaient résulter de leurs maux, fixa enfin l'attention de l'autorité. Le duc Raoul rendit un édit qui enjoignait, sous peine de mort, à ceux qui se mêlaient d'exercer la médecine et la chirurgie, de donner auparavant des preuves d'instruction et de capacité<sup>1</sup>.

En 1307, Vary de Dommartin, évêque de Verdun, fit rédiger par Nicolas Chouart, son grand vicaire, des statuts synodaux qui prescrivent les formalités et les conditions imposées désormais à tous ceux qui voudront se livrer à l'exercice de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie. Ces statuts menacent les contrevenants de l'excommunication et de poursuites judiciaires dans toute l'étendue du diocèse. Un siècle plus tard (6 juillet 1602), les magistrats de la cité de Verdun promulguèrent le règlement des trois états de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie ; règlement dans lequel se trouvent des dispositions contre les charlatans et les opérateurs étrangers<sup>2</sup>.

1. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome 2, page 230.

2. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain*, VI<sup>e</sup> année 1837, page 11 et suivantes. — Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de la cité de Verdun, par M. Charles Buvignier.

Enfin, en 1515, Hugues des Hazards, évêque de Toul, dans ses statuts synodaux, déclare que les charlatans seront excommuniés et punis par des amendes arbitraires<sup>1</sup>.

Nous ne connaissons les écrits d'aucun médecin de ces siècles reculés, et l'histoire de la médecine en Lorraine ne date réellement que du xvi<sup>e</sup> siècle.

La fondation des universités et l'invention de l'imprimerie firent luire, pour la médecine, une ère nouvelle, mais qui commença plus tard en Lorraine qu'en Italie, en Allemagne et en France. En effet, dans le xi<sup>e</sup> siècle, Constantin l'Africain, le plus savant homme de son temps, se retira dans le monastère du Mont-Cassin et y créa une école de médecine que Guiscard, prince normand, transféra à Salerne, où elle acquit en peu d'années une grande célébrité. En 1164, une réunion d'hommes, connue sous le nom d'Etudes de Paris, prit, vers l'année 1230, celui d'Université. De 1270 à 1280, les différentes sections enseignantes dans le sein de l'Université se séparèrent en compagnies distinctes et indépendantes les unes des autres, mais rattachées toutes à l'Université, leur mère commune. Les facultés avaient chacune leur doyen et conféraient des grades. On cite Pierre de Limoges comme étant celui pendant le décanat duquel s'effectua la séparation de la Faculté de médecine de l'Université. Depuis cette époque, seulement, la Faculté prit un sceau particulier, commença à tenir des registres et eut des statuts, confirmés, en 1551, par Philippe-de-Valois<sup>2</sup>. En raison des rapports qui existè-

1. *Histoire de Lorraine*, par M. Auguste Digot, vol. IV, pag. 125 et suivantes.

2. V. *Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. J.-C. Sabatier, d'Orléans. Paris 1853.

rent entre la Lorraine et la France, la Faculté de médecine de Paris fut le point vers lequel convergèrent les étudiants de notre province jusqu'à l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson.

Sur la demande du Cardinal de Lorraine, le pape Grégoire XIII accorda, en 1572, une bulle de fondation d'une université au Pont-à-Mousson, bulle qui fut publiée le 5 mars 1575; mais ce ne fut qu'en 1592 qu'une Faculté de médecine commença à se former au sein de l'Université. Toussaint Fournier ouvrit les cours dans sa propre maison, après avoir prêté serment au recteur et reçu de lui des lettres de permission d'enseigner, et la Faculté fut définitivement constituée en 1598 seulement. Le 5 janvier 1600, le duc Charles III ajouta une chaire d'anatomie et de chirurgie aux chaires déjà existantes, et en 1628, on nomma un professeur de pharmacie. Un édit du 17 février 1707 créa une chaire de chirurgie et donna un règlement pour les communautés de maîtrises de chirurgiens.

Les désastres occasionnés par la guerre et par la peste ayant amené l'interruption des cours de l'Université de Pont-à-Mousson, le 6 janvier 1699 il parut un édit portant règlement pour les études et promotion aux degrés publics en ladite Université<sup>1</sup>. L'article 53 de cet édit est ainsi conçu :

« Et comme il n'est pas moins important de régler la Faculté de médecine dont l'objet est la conservation de la santé humaine et dont l'étude a été presque entièrement anéantie dans notredite Université, nous voulons et entendons que les exercices en soient rétablis et continués et pour cet effet, déclarons communs, pour la Faculté de mé-

1: Ordonnances de Lorraine, tome I<sup>er</sup>, page 111.

decine, les réglemens établis ci-dessus pour la Faculté de droit, tant pour l'ordre et distribution des leçons et inscription des écoliers que pour les examens et actes publics » (baccalauréat, licence et doctorat).

Le 28 mars 1708, Léopold publia une ordonnance portant règlement pour la médecine et la pharmacie. L'article IV de cette ordonnance porte que, dans le cas où une chaire de médecine deviendra vacante à la Faculté de Pont-à-Mousson, cette vacance sera annoncée par affiches, et la chaire mise au concours. Les épreuves auront pour juges deux professeurs en charge et trois docteurs en médecine, ou à leur défaut trois licenciés<sup>1</sup>.

Léopold, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> juillet 1719, créa un jardin botanique à l'usage de la Faculté et concéda un emplacement pour construire une salle propre aux démonstrations d'anatomie, d'opérations chirurgicales et de botanique; à cette salle devait être jointe une serre. L'Université et les diverses Facultés qui la composaient furent transférées de Pont-à-Mousson à Nancy, en 1768. Le décret du 18 août 1792 les supprima de même que toutes les autres institutions scientifiques<sup>2</sup>.

A la Faculté dont nous venons de rappeler l'origine et les diverses phases, les étudiants prenaient des inscriptions trimestrielles. Munis de quatre inscriptions, ils pouvaient se présenter au baccalauréat; de huit à la licence, et de douze au doctorat. Ces grades n'étaient conférés qu'après des actes

1. Ordonnances de Lorraine, tome I<sup>er</sup>, page 628.

2. V. *Erectio universitatis mussipontanae*. Mussiponti, 1602. — Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois, par de Rogéville, tome II, page 489 et suivantes. — Les Communes de la Meurthe, par M. Henri Lepage, tome II, page 549 et suiv.

publics. Quoique le nombre des chaires fût fort restreint, la Faculté de médecine de Nancy acquit cependant de la réputation; elle forma des médecins distingués, et Fourcroy nous apprend qu'à l'époque de sa suppression, sur les dix-huit Facultés qui existaient en France, elle était encore une des neuf qui conservaient plus ou moins d'activité<sup>1</sup>.

L'introduction de l'imprimerie en Lorraine n'avait pas été plus précoce que la fondation de l'Université. La presse y gémissait, il est vrai, en 1301; mais, après 1328, elle cessa d'y fonctionner pendant trente ans<sup>2</sup>, circonstance qui explique pourquoi les médecins de cette époque firent imprimer leurs ouvrages à Paris, à Lyon, à Strasbourg et ailleurs.

La sollicitude des ducs de Lorraine pour la conservation et le rétablissement de la santé de leurs sujets ne se borna pas à la fondation de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson; ils cherchèrent encore à faire fleurir et à perfectionner les sciences médicales dans leurs Etats par des édits, des ordonnances, des lettres patentes, etc., rédigés avec un grand esprit de sagesse et qui devaient concourir au bien-être des Lorrains. La série de ces édits, ordonnances, lettres patentes, etc., constitue une législation qui s'applique à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie. Laissant de côté la pharmacie, dont nous n'avons pas l'intention de nous occuper, nous allons exposer succinctement les principales dispositions prises par le souverain : 1° à l'égard de la médecine, 2° au sujet de la chirurgie.

MÉDECINE. — Le 13 mai 1752, Stanislas établit à Nancy

1. Exposé des motifs du projet de loi sur l'exercice de la médecine.

2. Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par M. Beaupré. Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1832.

un Collège royal de médecine<sup>1</sup>. Le but de S. M. en établissant ledit Collège, fut de réunir les médecins, de les mettre à même de se communiquer leurs observations et leurs écrits, de donner des consultations aux pauvres malades et de faire des cours d'anatomie, de botanique et de chimie. Le Collège se composa d'abord de tous les médecins résidant à Nancy, et plus tard de ceux qui s'y firent recevoir ou agréger. Pour devenir membre du Collège, il fallait subir des épreuves difficiles et pour s'y faire agréger, il était nécessaire de produire un acte de baptême, des lettres de maître ès-arts et de docteur en médecine, de plus des certificats en bonne forme de deux années d'études en philosophie et de trois en médecine. Le Collège avait des correspondants dans les différentes villes de la province, pour l'instruire des maladies qui y régnaient et des moyens qu'on pouvait employer pour les guérir ; les correspondants devaient aussi communiquer au Collège leurs observations, tant sur la médecine que sur l'histoire naturelle, et ils ne pouvaient être que des médecins habiles et connus par quelques mémoires et ouvrages reçus par le Collège.

Pour maintenir l'harmonie entre la Faculté et le Collège royal de médecine, le Conseil d'Etat rendit, le 4 mai 1755, un arrêt portant association de ces deux corps enseignants<sup>2</sup>. Cet arrêt ordonne que le doyen et les professeurs actuels et à venir de la Faculté auront rang, séance et voix délibé-

1. Lettres-patentes du Roy, portant établissement d'un collège royal de médecine à Nancy. Ordonnances de Lorraine, tome VIII, page 567.

2. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, portant association de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et du collège royal de médecine de Nancy. Ordonnances de Lorraine, tome IX, page 50.

rative dans le Collège royal des médecins de Nancy et qualité d'agrégés d'honneur, et que les médecins dudit Collège auront pareillement rang et séance dans ladite Faculté immédiatement après les professeurs et avant tous autres docteurs et pourront assister à tous les actes, exercices, assemblées et cérémonies et y auront voix délibératives ainsi que les professeurs.

L'arrêt précité ordonne encore que le doyen de la Faculté occupera la seconde place dans le Collège et que le président du Collège siégera après le doyen dans la Faculté; que lors d'une réception à la Faculté, le Collège y sera représenté par un de ses membres, et qu'un des professeurs de la Faculté assistera à la réception d'un maître. La Faculté et le Collège devaient d'ailleurs se communiquer réciproquement leurs observations scientifiques et leurs écrits.

Imitant ce qui se pratiquait à la Faculté de médecine, pour les nominations aux chaires des professeurs, le Collège royal mit les stipendes au concours<sup>1</sup>. Les principales dispositions de sa délibération sont les suivantes : A l'établissement ou après la vacance de chaque stipende, le concours sera annoncé par affiches aux médecins, par lettres aux officiers municipaux, et il aura lieu au jour fixé dans l'hôtel du Collège royal. Les concurrents représenteront leurs lettres de bachelier, de licencié, de docteur, et la date de ces dernières réglera leur rang. Chaque docteur agrégé au Collège proposera, par écrit, un cas ou question de médecine pratique et une autre de matière médicale, desquelles deux seront tirées au sort par chaque candidat, qui

1. Extrait des registres du Collège royal de médecine de Nancy, du 9 mai 1757. Ordonnances de Lorraine, tome IX, page 544.

sera obligé de les expliquer et de répondre aux objections qui pourront être formées par les membres du Collège et par les concurrents. Les docteurs agrégés présents donneront leurs suffrages par scrutin et la nomination aura lieu à la pluralité des voix.

Les villes de Pont-à-Mousson et de Nancy étaient exceptées de ces dispositions ; les stipendes y étaient données par élection, en plein Collège, aux professeurs de la Faculté et aux membres dudit Collège qui étaient jugés les plus convenables.

CHIRURGIE. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, la chirurgie et la barberie étaient exercées simultanément au xvi<sup>e</sup> siècle par des hommes presque tous illettrés. Tandis que les médecins jouissaient d'une considération méritée, les chirurgiens-barbiers n'inspiraient aucune confiance. Pour relever la chirurgie dans ses états, le duc Charles IV emprunta à la France sa jurisprudence chirurgicale et nomma le sieur Sellier son premier chirurgien et barbier, avec des pouvoirs qui le constituaient chef de la chirurgie en Lorraine<sup>1</sup>. Malheureusement les guerres et les maladies contagieuses qui désolèrent cette province ne permirent pas l'exécution des statuts et règlements promulgués par Charles IV, et que le duc Léopold, restaurateur de tant d'institutions, dut remettre en vigueur, après avoir choisi pour son premier chirurgien le sieur Henri Cornuet de Belleville, auquel il attribua, ainsi qu'à ses successeurs, des pouvoirs dont le plus important était de recevoir ou faire recevoir des maîtres en chirurgie.

1. Edit portant établissement du premier chirurgien en titre d'office avec les statuts et règlements de l'art de la chirurgie. 3 octobre et 30 décembre 1698. Ordonnances de Lorraine, tome I<sup>er</sup>, page 78.

Le premier chirurgien de Son Altesse devait nommer des lieutenants ou commis dans toutes les parties du duché où il en était besoin, lieutenants ou commis auxquels les autres chirurgiens et barbiers étaient tenus d'obéir, comme au premier chirurgien même, en tout ce qui concernait leur état.

Le premier chirurgien et ses lieutenants avaient pouvoir de réunir, dans chaque localité et en une chambre commune, les autres chirurgiens et barbiers. Chaque année ou chaque deux années, on choisissait un ou deux d'entr'eux, suivant leur nombre, pour être maîtres-jurés. Les élus avaient droit d'inspection sur les autres maîtres; ils veillaient à ce qu'il ne se commît ni abus ni malversations dans l'exercice de la chirurgie; le cas échéant ils en instruisaient le premier chirurgien; enfin, ils faisaient observer les statuts et les règlements.

Pour devenir maître chirurgien et barbier, les aspirants qui avaient terminé leur apprentissage devaient être examinés par le premier chirurgien et par un de ses lieutenants, en présence de deux docteurs en médecine, quand il y en avait sur les lieux, et des maîtres chirurgiens jurés. Ils étaient interrogés sur l'anatomie, la pathologie externe, sur la matière médicale et les opérations, et, pour chef-d'œuvre, ils étaient tenus de faire une démonstration anatomique et de pratiquer telle opération chirurgicale qui leur serait ordonnée par le premier chirurgien, ou par son lieutenant, ou par les jurés, en présence des autres maîtres.

Indépendamment des pouvoirs indiqués ci-dessus, le premier chirurgien et ses lieutenants, soit dans le lieu de leur résidence, soit ailleurs, s'ils s'y trouvaient, avaient le droit exclusif de visiter les blessés en qualité d'experts et

de rédiger les rapports juridiques qui étaient du fait de la chirurgie.

En cas de contestation entre le premier chirurgien ou ses lieutenants et les maîtres chirurgiens et barbiers, les causes étaient portées à la Cour Souveraine de Lorraine.

Enfin, nul, sous peine d'une amende de 10 francs et de confiscation des instruments, ne pouvait faire aucune œuvre ou exercice de chirurgie, s'il n'avait été reçu maître dans la forme précitée.

Le 18 février 1707, Léopold, considérant que la plupart des abus qui se sont glissés dans l'art de guérir dépendent de l'ignorance des chirurgiens, décida qu'il serait créé une chaire de chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson<sup>1</sup>. Sauf quelques dispositions transitoires, l'édit du prince porte en substance :

Le professeur de chirurgie fera chaque jour, en langue française, une leçon d'une heure et demie de durée; il enseignera les diverses parties de la chirurgie, les opérations, les bandages et les médicaments topiques; il fera de plus, deux fois par an, une démonstration anatomique.

Les étudiants en chirurgie, pour les inscriptions et les appels, seront soumis aux mêmes règlements que les écoliers en droit et en médecine. A l'avenir, nul ne pourra exercer la chirurgie s'il ne justifie, par un certificat en bonne forme, qu'il a suivi pendant un an les leçons du professeur de chirurgie.

Les aspirants qui, après avoir étudié pendant un an sous ledit professeur, voudront s'établir dans une ville où il y

1. Edit portant création d'une chaire de professeur en chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson, servant aussi de règlement pour les communautés et maîtrises des chirurgiens, du 18 février 1707. Ordonnances de Lorraine, tome 1<sup>er</sup>, page 340.

aura communauté et maîtrise de chirurgiens, seront tenus de faire apprentissage sous un maître d'icelles, pour mettre en pratique ce qu'ils auront appris de théorie sous le professeur en chirurgie, dont le certificat d'un an d'études équivaldra seulement à une année d'apprentissage. Lesdits aspirants devront d'ailleurs se conformer aux chartes et usages observés par les communautés. Les aspirants qui voudront exercer dans les villes où il y a bailliages ou sièges bailliagers, seront tenus de se présenter aux communautés de chirurgiens du département, d'y justifier d'une année d'études sous le professeur de chirurgie, d'une année d'apprentissage sous un bon maître, de deux années de service dans les hôpitaux ou chez d'autres maîtres, et de subir trois examens au choix des maîtres de ladite communauté.

L'office de premier chirurgien de S. A. est supprimé et ses lieutenants ne conserveront d'autre privilège que celui de chirurgien-juré aux rapports.

Cet état de choses, qui devait relever la chirurgie, en donnant à ses ministres l'instruction qui leur manquait, fut malheureusement de courte durée. Le 27 juin 1744, le duc Léopold rétablit l'ancienne législation et conféra l'office de son premier chirurgien au sieur Jean-Baptiste Levoyer. Cette mesure fit naître des difficultés entre le premier chirurgien et la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Pour les terminer, Paquotte, professeur de chirurgie de la Faculté, et Levoyer, premier chirurgien du duc Léopold, réglèrent à l'amiable leurs droits respectifs par un concordat en trois articles<sup>1</sup>.

1. La jurisprudence particulière de la chirurgie en France, par Verdier, tome 1<sup>er</sup>, page 513 et suivantes.

Le même ordre fut suivi sous les règnes suivants : le 5 août 1751, le duc François nomma, au lieu et place de feu Levoyer, le sieur André Thomin, et Stanislas, roi de Pologne, conféra, le 15 juillet 1757, au sieur Desfarge, la charge et office de son conseiller, premier chirurgien et garde des chartes de la maîtrise des chirurgiens du duché de Lorraine et de Bar.

On a dû remarquer que les dernières nominations ne donnent plus au chef de la chirurgie en Lorraine le titre de premier chirurgien et barbier de Son Altesse, ce qui indique la séparation de la chirurgie et de la barberie. On aperçoit déjà des indices de cette séparation dans l'arrêt du 15 novembre 1664, mais elle ne fut réellement effectuée qu'après la promulgation de l'ordonnance de 1708<sup>1</sup>.

Après le décès de Stanislas, le roi de France supprima l'office de premier chirurgien donné par le roi de Pologne au frère Charles-Hilaire Perret, et en attribua les fonctions, dans la Lorraine et le Barrois, à son premier chirurgien. Sa Majesté conserva cependant au sieur Perret les honneurs et prérogatives de sa charge<sup>2</sup>.

La chirurgie reçut quelques améliorations qu'il est utile de mentionner, quoiqu'elles soient d'une date postérieure à celle de la réunion de la Lorraine à la France. Ainsi, des lettres patentes du roi, du 29 juin 1770<sup>3</sup> transformèrent la

1. Article 20.

2. Lettres patentes du roi portant suppression de l'office de premier chirurgien des ducs de Lorraine et de Bar, données à Versailles, au mois de février 1770. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 40.

3. Lettres patentes du roi concernant les chirurgiens du duché de Lorraine et de Bar. Versailles, 29 juin 1770. Statuts et règlements pour les chirurgiens des provinces, établis ou non établis en corps de communauté, pour l'exécution des lettres patentes ci-dessus qui pres-

communauté des chirurgiens de Nancy en Collège royal de chirurgie, et l'article 7 des statuts et règlements annexés à ces lettres déclare que « ceux qui exerceront purement et simplement la chirurgie seront réputés exercer un art libéral et jouiront de tous les privilèges attachés aux arts libéraux. »

D'autres lettres patentes du roi, du 20 novembre 1771<sup>1</sup>, établirent au sein du Collège royal de chirurgie un enseignement donné par cinq professeurs sur les principes de l'art, l'ostéologie et les maladies des os, l'anatomie, les maladies et les opérations chirurgicales, enfin sur les accouchements.

## DEUXIÈME PARTIE.

### TRAVAUX DES MÉDECINS LORRAINS.

Pour décrire un fleuve, un hydrographe ne se borne pas à faire connaître son cours, depuis son origine jusqu'à sa terminaison, il indique encore les ruisseaux et les rivières qui viennent le grossir en y versant leurs eaux. Comme l'hydrographe, après avoir suivi, à travers les siècles, l'histoire générale de la médecine austrasienne, nous devons rechercher, par quels travaux, par quels écrits la science médicale s'est agrandie et perfectionnée. Les écrits des médecins nés en Lorraine et dans les Trois-Évêchés,

crivent pour les chirurgiens des duchés de Lorraine et de Bar, une jurisprudence semblable à celle qui régit les chirurgiens des autres provinces du royaume. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 61.

1. Lettres patentes du roi portant confirmation des statuts et règlements pour le Collège royal des maîtres en chirurgie de la ville de Nancy, données à Versailles, le 20 novembre 1771. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 324.

ou qui, étrangers à ces pays, y ont longtemps exercé leur art, sont fort nombreux. Pour éviter la confusion, nous rapprocherons ceux qui traitent des mêmes matières et nous en ferons des classes que nous rattacherons à chacune des grandes divisions des sciences médicales.

#### ANATOMIE.

Ce ne fut qu'en 1506 que Mundinus, disséquant à Milan trois corps humains, retira l'anatomie du profond oubli dans lequel elle était tombée depuis plus de mille ans. Dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, Vesale devint pour ainsi dire le créateur de cette science par les progrès qu'il lui imprima. Sa passion pour l'anatomie fit surmonter à ce grand homme des dégoûts de toute espèce et braver des dangers réels pour se procurer des cadavres. De son temps, en effet, un obstacle invincible s'opposait aux exercices anatomiques : on regardait comme impie et sacrilège quiconque osait porter la main sur des dépouilles humaines ; la loi même prononçait des supplices contre cette témérité. Vesale se mit au-dessus des préjugés de son siècle et souvent il passa des nuits entières à déterrer des corps à la butte de Montfaucon ou au cimetière des Innocents. Les mêmes préjugés régnaient en Lorraine, plus encore que dans la capitale de la France, et les professeurs de la Faculté de médecine ne pouvaient que rarement interroger la nature sur les corps des suppliciés ou sur ceux qu'ils dérobaient à la sépulture<sup>1</sup>. Soit qu'ils fussent arrêtés par

1. On pourra voir, par les citations suivantes, que l'autorité avait pris des mesures pour procurer aux professeurs d'anatomie et de chirurgie les sujets nécessaires à leurs démonstrations, mais que les

des obstacles sans cesse renaissants, soit par toute autre cause, les médecins lorrains mirent à profit les découvertes de leurs contemporains dans les autres pays, mais ils n'en firent point eux-mêmes.

Hyacinthe Leclerc imprima à Nancy, en 1775, un cours d'anatomie peint et gravé en couleurs, par A.-E. Gauthier d'Agoty, second fils, et expliqué par N. Jadelot, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Nancy et de la Société des Sciences et Belles lettres de la même ville, format in-f<sup>o</sup>.

La première partie de cet ouvrage, la seule qui ait paru, a pour titre : Abrégé de myologie ou exposition sommaire de tous les muscles du corps humain, avec leurs attaches et leurs usages ; elle se compose de 13 planches et de 23 pages à deux colonnes de texte latin et français,

préjugés s'opposèrent à leur exécution, jusques vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

L'article 5 de l'édit du 18 février 1707, prescrit aux professeurs d'enseigner les diverses parties de la chirurgie et de faire, deux fois par an, une démonstration anatomique sur les sujets qui leur seront fournis par les juges de Pont-à-Mousson, Nancy et autres lieux.

L'ordonnance de S. A. R., du 28 mars 1708, dit, article 17 : « enjoignons aux juges du bailliage de Pont-à-Mousson et à nos autres juges, ensemble aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des cadavres, pour faire les démonstrations anatomiques, sur la signification qui leur en sera faite par notre professeur en chirurgie, lesquels cadavres seront, s'il échet, conduits en sûreté et à nos frais. »

Enfin l'article 25 des statuts et règlements pour les chirurgiens, etc., du 29 juin 1770, porte que « chaque communauté fera démontrer publiquement, dans la chambre commune, par l'un des anciens maîtres, qu'elle nommera tous les ans, l'anatomie, l'ostéologie et toutes les opérations de la chirurgie, et en cas qu'elle ne puisse avoir un sujet humain, la démonstration se fera sur un sujet desséché et sur des animaux pour les opérations du bas-ventre et de la poitrine, et sur la tête d'un veau pour le trépan. » Ordonnances de Lorraine, tome I<sup>er</sup>, pages 540 et 628. Tome XII, page 61.

précédées par un plan de l'ouvrage. Dans l'exposition des muscles, N. Jadelot a suivi la méthode d'Albinus ; les dessins ont été faits d'après nature, et J.-B. Simonin, père de l'auteur de cette esquisse, se chargea des dissections.

Lafize (I), Bagard (II) et N. Jadelot (III), déjà cité, ont décrit diverses monstruosités observées dans l'espèce humaine et chez les animaux.

Dès l'année 1618, Charles Le Pois avait reconnu l'importance de l'anatomie pathologique, aujourd'hui parvenue à un si haut degré de perfection. Ce célèbre médecin déclare que c'est aux fréquentes ouvertures de cadavres, auxquelles il s'est livré, qu'il a dû ses plus beaux succès ; il invite les médecins à n'en négliger aucune : « Debent autem medici satagere plurimum, ut quantum licet, hæc iis detur facultas quod liber naturæ sit optimus docendus medicinæ magister ex quo certè dico verè et seriò, longè plura quam ex scholis omnibus semper didici'. » — Les conseils de Ch. Le Pois ont été écoutés et Bagard (IV) nous a laissé quelques bonnes observations anatomico-pathologiques.

1. Selectiorum observationum et consiliorum de prætervisis hæcenus morbis affectibus que præter naturam ab aquâ seu serosâ colluvie et diluvie ortis liber singularis, etc.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANATOMIE.

(I) *Laflize*. — Dissertatio physiologica sistens raram placenta supra caput adhesionem. 1769, in-4°.

(II) *Bagard*. — Observation anatomique sur la double matrice d'une femme de quarante-huit ans, morte à Nancy, au mois de novembre 1732.

Description d'une tête monstre de veau, apportée de Rambervillers, le 7 février 1770.

(III) *N. Jadelot*. — Dissertation anatomico-physiologique, contenant la description d'un agneau sans tête et sans avant-train. 1784, in-4°.

(IV) *Bagard*. — Observation anatomique sur un étranglement de l'intestin rectum occasionné par un pessaire.

Observation anatomique sur un épanchement considérable de sang dans la cavité du péricarde.

Observation anatomique sur une tumeur squirrho-carcinomateuse au coude de l'œsophage.

Observation anatomique faite sur le cadavre du curé de Saint-Sébastien, ouvert le 6 avril 1770.

Observation sur une maladie du cœur, sur l'ossification de l'artère aorte, qui a occasionné une mort subite et imprévue.

### PHYSIOLOGIE.

La connaissance de l'action des organes ou la physiologie n'a pas donné lieu à un plus grand nombre de travaux que l'anatomie. N. Jadelot (I) nous a laissé sur cette branche des sciences médicales un traité écrit avec élégance et concision et qui a joui d'une faveur méritée. C'est encore à la plume de ce professeur que nous devons une dissertation sur les lois qui régissent la vie (II), dont la durée a été recherchée par Bagard (III). L'ouvrage de ce dernier médecin est celui d'un savant et d'un érudit; ses théories sur la nutrition et sur la composition du chyle et du sang n'ont plus cours aujourd'hui, mais le même sort attend, sous peu, peut-être, quelques-unes de celles que nous acceptons en ce moment. La durée de l'accroissement de l'homme et des animaux a été pour Bagard l'indication de la durée de leur vie; cette méthode est aussi celle qui a été récemment adoptée par M. Flourens, dans son traité de la longévité humaine; mais l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences donne à la vie de l'homme une durée beaucoup plus grande que Bagard. Louis (IV) a fait connaître les signes de la mort mieux qu'on ne l'avait fait avant lui. L'anthropogénèse ou génération de l'homme, la puissance de l'imagination des femmes enceintes et la doctrine de Gall ont été étudiées par Demangeon (V). Enfin la circulation du sang, la cause de la pulsation des artères et les produits de la sanguification, ont été élucidés par Pierre Alliot (VI), N. Jadelot (VII) et Thouvenel (VIII); ce dernier a encore traité de la nutrition.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PHYSIOLOGIE.

(I) *N. Jadelot.* — *Physica hominis sani sive explicatio ✓*  
*functionum corporis humani.* Nancy, 1781, in-8°.

(II) *Thesis physiol. de legibus quibus regitur machina ✓*  
*vivens, sentiens et movens.* Nancy, 1769, in-4°.

Cet ouvrage a été traduit en français, sous le titre de  
*Tableau de l'économie animale.* Nancy, 1769, in-8°.

(III) *Bagard.* — *Recherches et observations sur la ✓*  
*durée de la vie de l'homme.* Nancy, 1784, in-8°.

(IV) *Louis.* — *Six lettres sur la certitude des signes ✓*  
*de la mort où l'on rassure les citoyens sur la crainte d'être*  
*enterrés vivants, avec des observations et des expériences*  
*sur les noyés.* Paris, 1755, in-12.

(V) *Demangeon.* — *Anthropogénèse ou génération de*  
*l'homme, avec des vues de comparaison sur les repro-*  
*ductions des trois règnes de la nature et des recherches*  
*sur la conservation des espèces et des races, les ressem-*  
*blances sexuelles et autres, le croisement des races, les*  
*causes de la fécondité, de la stérilité, de l'impuissance et*  
*sur d'autres phénomènes des revivifications naturelles.* Pa-  
ris, in-8°, 1829.

De l'imagination considérée dans ses effets directs sur  
l'homme et les animaux et dans ses effets indirects sur les  
produits de la gestation, avec une notice sur la génération  
et les causes les plus probables des difformités de nais-  
sance.

Ouvrage où l'on fait la part de l'imagination dans les  
phénomènes du magnétisme, de l'exorcisme, de l'ascé-

tisme et d'autres prestiges. Paris et Bruxelles, in-8°, 2<sup>e</sup> édition, 1829.

Tableau analytique et critique de l'ouvrage du docteur Gall sur les nerfs, le cerveau et leurs fonctions anatomiques et intellectuelles. Paris, in-8°, 1822.

(VI) *Alliot, Pierre*. — Thésis med. de motu sanguinis circulato et de morbis ex ære, præsertim de arthritide. Mussiponti. 1665.

(VII) *N. Jadelot*. — Mémoire sur les causes de la pulsation des artères. Nancy, 1771, in-8°.

(VIII) *Thouvenel*. — Mémoire sur le mécanisme et les produits de la sanguification, 1771, in-4°. De corpore nutritivo et de nutritione tentamen chimico-medicum. Montpellier, 1770, in-4°.

## PATHOLOGIE MÉDICALE.

La pathologie médicale, qui a pour objet l'exposition des causes, des symptômes, de la marche, de la durée, des terminaisons et du traitement des maladies dites internes, a fait naître, chez nos devanciers, des écrits si nombreux et si variés, qu'il est difficile de les disposer dans un ordre méthodique. Pour éviter des répétitions fastidieuses, nous essayerons cependant de les ranger dans diverses sections. La 1<sup>re</sup> comprendra les commentaires sur les princes de la médecine ; la 2<sup>e</sup>, les traités généraux ; la 3<sup>e</sup>, les écrits sur les maladies qui retentissent dans toute l'économie, telles que les fièvres, les diathèses et les virus ; la 4<sup>e</sup>, ceux qui ont pour objet les affections des divers appareils ; la 5<sup>e</sup> offrira la symptomatologie, les pronostics et la séméiologie ; enfin dans la 6<sup>e</sup> et dernière on trouvera les sujets qui n'auront pu entrer dans le cadre ci-dessus indiqué.

## PATHOLOGIE MÉDICALE.

### 1<sup>re</sup> SECTION. — COMMENTAIRES ET TRADUCTIONS.

Symphorien Champier (I), médecin fort érudit, écrivain infatigable et qui saisissait toutes les occasions d'exercer sa plume, a laissé des commentaires sur Hippocrate, Galien, Celse et les médecins arabes, dont il a comparé les doctrines. Il a aussi composé un vocabulaire des mots et des expressions difficiles à interpréter.

Lallemant (II) a commenté un des plus beaux traités d'Hippocrate, celui de l'air, des eaux et des lieux.

La première traduction du grec en latin, du deuxième

livre des maladies populaires du père de la médecine a été faite par Anuce Foès (III). Cette version, accompagnée de notes, fut accueillie favorablement par les plus célèbres médecins de l'époque, qui engagèrent le savant helléniste à entreprendre, pour les œuvres complètes d'Hippocrate, ce qu'il venait de faire pour le II<sup>e</sup> livre des épidémiques. Foès se mit à l'œuvre et surmonta toutes les difficultés d'une telle entreprise; il dota la science d'un livre très-estimé et qui occupe encore aujourd'hui une place honorable dans les bibliothèques des médecins érudits. En accomplissant ce gigantesque travail, auquel il a joint des notes intéressantes, Foès rencontra dans les textes grecs des mots d'un sens obscur; il les expliqua et les disposa dans un ordre alphabétique, qu'il intitula *OEconomia Hippocratis*. — Cachet (V). Lemaitre (VI) et Bagard (VII) commentèrent aussi quelques passages des œuvres de l'oracle de Cos.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PREMIÈRE SECTION.

(I). *Symphorien Champier*. — Vocabulorum medicinalium et terminorum difficilium explanatio. Lugduni, 1508, in-8°.

Medicinale bellum inter Galenum et Aristotelem. Lugduni, 1516, in-8°.

Speculum, sive Epitome Galeni. Lugduni, 1516, 1517, in-8°.

Paradoxa, in artem parvam Galeni. Lugduni, 1516, in 8°.

Epitome commentariorum Galeni in Libros Hippocratis Coi. Lugduni, 1516, in-8°.

Categoriæ medicinales in Libros demonstrationum Galeni. Lugduni, 1516, in-8°.

Cribratio, lima et annotamenta in Galeni Avicennæ, et conciliatoris opera. Lugduni, 1516, in-8°.

Symphonia Platonis cum Aristotele, Galeni cum Hippocrate, Hippocratica, philosophia ejusdem. Parisiis, 1516, in-8°.

Symphonia Galeni ad Hippocratem, Celsi ad Avicennam, etc. Lugduni, 1528, 1551, in-f°.

Claudii Galeni Pergameni historiales Campi Basileæ, 1552, in-f°.

(II) *Lallemant*. — Commentaires sur le traité de l'air, des eaux, des lieux, d'Hippocrate, et sur le traité des vents, du même auteur, 1537. Paris, in-8°.

(III) *Anuce Foès*. — Hippocratis Coi Liber secundus

de Morbis vulgaribus difficillimus et pulcherrimus olim à Galeno commentariis illustratus qui temporis injuria intercederunt commentariis sex et latinitate donatus. Basileæ, 1560, in-8°.

Magni Hippocratis, medicorum omnium facile principis, opera omnia quæ extant in octo sectiones ex Erotiani mente distributa, nunc recens latina interpretatione et annotationibus illustrata. Francofurti 1595, in-f°.

Economia Hippocratis alphabeti serie distincta in quâ dictionum apud Hippocratem omnium præsertim obscuriorum usus explicatur et velut ex amplissimo penu depromitur : ita ut Lexicon hippocraticum merito dici possit. Francofurti, 1588, in-f°.

(IV) *Cachet (Christophe)*. — Controversiæ theoricæ in primam aphorismorum Hippocratis sectionem opus in duas partes divisum, philosophis ac medicis perutile ac perjudicandum. In quo quæcumque ad venæ sectionem purgationem et probam victus rationem pertinent non minus accurate, quam acuti ac eleganter in utramque partem disputantur ac enodantur. Pars prima. Tulli Leucorum 1612, 1618, in-8°.

(V) *Lemaitre*. — Doctrina Hippocratis, aphorismi novâ interpretatione ac methodo exornati. Leges medicinæ arcana judicium patrociniûm doctrina Hippocratis. Parisiis 1615, in-12.

(VI) *Bagard*. — Explication d'un passage d'Hippocrate touchant les Scythes qui deviennent eunuques. Mémoire lu dans une séance publique de la Société royale de Nancy ; Sa Majesté l'ayant honorée de sa présence. In-8° en caractères italiques.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

2<sup>e</sup> SECTION. — TRAITÉS GÉNÉRAUX.

En 1517 Symphorien Champier (I) publia à Lyon un ouvrage dans lequel il donna l'histoire et la cure des maladies, d'après les principes des Grecs, des Latins, des Arabes et des médecins contemporains ; nous devons nous abstenir de tout jugement sur ce livre, devenu très-rare et que nous n'avons pu consulter.

Soixante-trois ans plus tard, Nicolas Le Pois (II) fit paraître son Traité de la connaissance et du traitement des maladies internes du corps humain. Cet ouvrage valut à Le Pois une grande réputation : il a été réimprimé trois fois. La dernière édition est due aux soins de Boerhaave qui l'a enrichie d'une préface dans laquelle cet illustre médecin recommande à ses élèves la lecture de Le Pois.

En 1772, Didelot (III et IV) adressa un avis aux gens de la campagne sur les maladies les plus communes, et il fit suivre cet avis d'un précis des maladies aiguës et chroniques.

C'est peut-être encore ici le lieu de mentionner un Mémoire de Michel du Tennetar (V), qui trouverait difficilement place ailleurs, sur la nature et le traitement des maladies les plus communes à Metz.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 2<sup>e</sup> SECTION.

(I) *S. Champier*. — Pratica in medicina, de omnibus morborum generibus. Lugduni 1547, in-4°. Venetiis 1522, in-f°. Basileæ, 1547, in-4°.

(II) *N. Le Pois*. — De cognoscendis et curandis præcipue internis humani corporis morbis, libri tres; ex classicorum medicorum, tum veterum, tum recentiorum monumentis non ita pridem collecti opera Nicolai Pisonis medici lotharingi accessit et de febribus liber unus. Francofurti, Wechel, in-f°, 1580.

Cet ouvrage fut réimprimé chez le même en 1585, in-8°, avec quelques petites augmentations.

Le célèbre Boerhaave en fit imprimer une 5<sup>e</sup> édition en 2 volumes, in-4°, à Leyde, 1756.

(III) *Didelot*. — Avis aux gens de la campagne, ou Traité des maladies les plus communes. In-12, 1772. Nancy.

(IV) *Didelot*. — Précis des maladies aiguës et chroniques, servant de suite à l'Avis aux gens de la campagne. Nancy, 1775, 2 vol. in-12.

(V) *Mich. du Tennetar*. — Réflexions sur la nature et le traitement des maladies les plus communes à Metz. Mémoire lu dans la séance publique de l'Académie de Metz, le 23 août 1780.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

5<sup>e</sup> SECTION. — FIÈVRES, DIATHÈSES, VIRUS.

En Lorraine, comme partout ailleurs, les fièvres ont été et sont encore les maladies les plus fréquentes, surtout si on y comprend les exanthèmes fébriles; et cependant nos prédécesseurs ne nous ont légué sur ces affections que des enseignements fort restreints.

Charles (I) a donné des observations sur les différentes espèces de fièvres; Didelot (II), une lettre sur une maladie bilieuse épidémique qui a régné à Bruyères et dans les villages voisins; Paquette (III), une dissertation sur la maladie épidémique qui a sévi sur le pays Messin; et Michel du Tennetar (IV), l'histoire de l'épidémie de Servigny. Il n'est fait aucune mention des fièvres intermittentes qui devaient être très-répandues à une époque où des marais couvraient une partie du sol du duché.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs <sup>1</sup>, la Lorraine ne fut pas épargnée par la peste qui, à plusieurs reprises, ravagea cette contrée pendant le xvi<sup>e</sup> siècle. En présence de tant de calamités, les médecins ne pouvaient garder le silence, et ils publièrent plusieurs traités sur les moyens préservatifs et curatifs de la peste. Les principaux sont dus à Saint-Aubin (V), Saint-Hillien (VI), Rolland (VII) et Lemaître (VIII). Considérant la peste comme une punition de Dieu, et pour rassurer les esprits, ces médecins conseillèrent des jeûnes, des prières publiques, de grandes processions, rassemblements qui devaient favoriser la contagion.

1. Recherches topographiques et médicales sur Nancy, p. 361.

En 1803, Louis Valentin (IX), qui avait, pendant plusieurs années, exercé son art à Saint-Domingue, fit un des premiers connaître en France un fléau non moins redoutable que la peste, la fièvre jaune, heureusement étrangère à nos contrées.

Un exanthème fébrile, presque aussi pernicieux que la peste à cause de sa permanence, la variole ou petite vérole prélevait chaque année un énorme tribut sur la population et laissait souvent les individus dont il respectait la vie, défigurés par des cicatrices hideuses. Ce mal fut soigneusement étudié, et nos prédécesseurs firent connaître les modes de traitement qu'il convenait de lui opposer, ainsi que les avantages de l'inoculation, opération qui consiste à communiquer artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette maladie contractée naturellement<sup>1</sup>.

En 1617, Cachet (X) donna au public une première édition du vrai et assuré préservatif de petite vérole, ouvrage dogmatique et non d'observation.

Bagard (XI et XII) prononça un discours sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine en 1759 et 1760, et disserta sur l'inoculation; enfin Gandogers (XIII), Mangin (XIV) et Valentin (XV et XVI) développèrent les avantages de cette opération et les précautions à prendre pour en assurer le succès.

Les diathèses séreuse et cancéreuse, les virus syphilitique et rabique furent des sujets de méditation pour nos devanciers. Un des plus célèbres d'entre eux, Charles Le

1. L'inoculation, connue en Circassie de temps immémorial, fut pratiquée pour la première fois à Paris en 1756 et plus tard en Lorraine.

Pois (XVII), dota la science d'un ouvrage remarquable sur les maladies qui dépendent d'une surabondance de sérosité. Boerhaave fit à ce livre le même honneur qu'au Traité de Nicolas Le Pois, il l'enrichit d'une préface élogieuse.

Hippocrate connaissait le cancer, et, d'après son siège, il le distinguait en occulte et en apparent : il combattait ce dernier par le feu, mais il recommandait de ne pas toucher au premier<sup>1</sup>. La doctrine du père de la médecine traversa les siècles jusqu'à l'époque où parut Pierre Alliot (XVIII), médecin né à Bar, qui annonça que le cancer apparent pouvait être guéri par un moyen moins cruel que celui qui vient d'être indiqué. Pierre Alliot fut appelé à Paris par Nicolas François, duc de Lorraine, à l'occasion d'une maladie du prince Ferdinand, son fils. Alliot s'acquitta si heureusement de sa mission qu'il prit faveur à la cour de Lorraine. Le duc Charles IV le fit son médecin ordinaire et il l'envoya en France pour traiter la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui était atteinte d'un cancer. La reine, découragée par les douleurs que lui faisait éprouver le consommif d'Alliot, renonça à s'en servir et se plaça en d'autres mains. Pierre Alliot, qui à de l'instruction joignait le savoir faire, ne fit pas connaître la composition du caustique qu'il avait inventé et dont il conserva le monopole.

Dans un traité du cancer, publié sous le nom de Jean-Baptiste Alliot (XIX), fils de Pierre, mais qui est de la façon de Dom Hyacinthe Alliot, petit-fils dudit Pierre, et bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, on trouve, page 152, la formule suivante, que Dom Hyacinthe dit être celle du remède de son grand-père :

1. Aphorisme 58, section VI.

Prenez une livre de réalgar très-finement pulvérisé que vous mettrez dans un matras assez ample et vous verserez par dessus un très-fort lixivial jusqu'à ce qu'il surnage de quatre doigts; mettez le vaisseau en digestion au sable pendant vingt-quatre heures à une chaleur assez vive, versez la dissolution par inclination dans un vaisseau à part et reversez pareille quantité du lixivial sur la même matière que vous tiendrez en digestion pareille quantité de temps, ayant soin de remuer souvent le matras; versez pareillement cette dissolution par inclination sur la première, puis reversez encore un nouveau lixivial sur le réalgar pour achever de le dissoudre, comme vous avez déjà fait en digérant et versant encore cette dissolution dans l'autre vaisseau, et vous recommencerez tant de fois cette opération que le réalgar soit presque entièrement dissous, je dis presque, d'autant qu'il reste toujours une matière insoluble par l'alkali. Filtrez ensuite toutes les dissolutions à travers les papiers brouillards dans une terrine convenable et vous en ferez la précipitation en y versant, comme en arrosant du vinaigre de Saturne, tant que vous verrez que rien ne se précipitera plus au fond. Laissez pour lors reposer cette matière pendant dix ou douze heures, après quoi vous verserez par inclination et jetterez, comme inutile, toute la liqueur. Vous ferez ensuite douze ou quinze lotions de votre poudre avec plusieurs eaux tièdes; plus vous la laverez mieux vous ferez. La dernière eau étant versée, fade et très-insipide, séchez votre matière et calcinez-la en brûlant cinq ou six fois par dessus de l'esprit de vin très-rectifié. On peut, sur la fin, au lieu d'un esprit pur y brûler un esprit de vin chargé d'une teinture d'opium bien filtrée. Il ne reste plus qu'à le pulvériser finement et il est préparé.

Il est donc certain que le topique que Pierre Alliot sub-

stituait au fer et au feu, pour guérir le cancer, était une préparation arsenicale sous forme pulvérulente. Alliot détruisait les parties cancéreuses par une ou par plusieurs applications de cette poudre, dont l'action, disait-il, ne produisait pas des douleurs plus vives que celles de la maladie. C'était une erreur, ainsi que l'a prouvé le traitement qu'il fit subir à la reine, mère de Louis XIV.

Louis (XX), considérant à tort le cancer comme une maladie virulente, donna des observations et des remarques sur les effets du virus cancéreux et sur les tentatives qu'on peut faire pour découvrir un spécifique contre cette maladie.

Mittié (XXI), Laffize (XXII) et Ravelli (XXIII) ont écrit sur des virus réels; les deux premiers se sont occupés de la syphilis et le dernier de la rage. Dans un mémoire sur l'incompatibilité des différents virus dans l'économie animale, L. Valentin (XXIV) a démontré leur innocuité par rapport au danger de la petite vérole.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 3<sup>e</sup> SECTION.

(I) *Charles*. — Observations sur les différentes espèces de fièvres et de pleurésies. Besançon, 1743, in-8°.

(II) *Didelot*. — Lettre à MM. du Collège royal de médecine de Nancy, sur une maladie bilieuse épidémique qui a régné à Bruyères et dans les villages voisins. 1771, in-12.

(III) *Paquette*. — Dissertation sur la maladie épidémique qui règne dans le pays Messin. Pont-à-Mousson, in-8°.

(IV) *M. du Tennetar*. — Histoire de l'épidémie de Servigny, lue en août 1783.

(V) *Saint-Aubin*. — Nouveau conseil et avis pour la préservation et guérison de la peste, et dédié aux seigneurs de la ville de Metz, par Abraham Fabert, imprimeur ordinaire et juré de ladite ville, 1598, in-8°. — Ouvrage posthume, publié par les soins de Bucelot.

(VI) *Saint-Hillier*. — L'Osmologie, contenant les causes, signes, pronostiques et remèdes contre la peste. Pont-à-Mousson, 1625, in-12.

(VII) *Rolland*. — Le Cadet d'Apollon, né, nourri et élevé sur les remparts de la fameuse citadelle de Metz, pendant la contagion de l'année passée 1622. Endoctriné des meilleurs préceptes des plus excellents maîtres et des plus experts chirurgiens, pour s'opposer à la furie de la plus cruelle maladie du genre humain qui est la peste. Présenté à Messieurs de Ville par M. Rolland leur très-affectionné

concitoyen, chirurgien stipendié du Roi et de la ville. Très-utile pour se préserver de la peste ou s'en guérir en étant atteint. A Vic, chez Claude Félix, imprimeur de Monseigneur l'évêque de Metz. 1626.

(VIII) *Lemaitre*. — Conseils préservatifs et curatifs contre la peste, plus contre les picures vénimeuses et ses poisons. A Epinal, 1651, chez Ambroise, in-16.

(IX) *L. Valentin*. — Traité sur la fièvre jaune d'Amérique. Paris, 1805, in-8°.

(X) *Cachet*. — Vrai et assuré préservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres. Nancy, Philippe, 1625, in-8°; Toul, 1617, in-8°.

(XI) *Bagard*. — Discours sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine, en 1759 et 1760 (manuscrit).

(XII) *Bagard*. — Dissertation sur l'inoculation de la petite vérole; sans date.

(XIII) *Gandogers*. — Traité pratique de l'inoculation. Nancy, 1768, in-8°.

(XIV) *Mangin*. — Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole, par M. Mangin, D. en méd., membre titulaire de la Société royale des Sciences et des Arts de la ville de Metz. Metz, 1769, in-12.

(XV) *Valentin*. — Dissertatio medica de optima methodo variolas inoculandi et inoculatas tractandi. Nancy, 1786, in-4°.

(XVI) *Valentin*. — Traité historique et pratique de l'inoculation, par F. Dezoteux et L. Valentin. Paris, an VIII (1799), in-8°.

(XVII) *C. Le Pois*. — Selectiorum observationum et consiliorum de præteritis hactenus morbis affectibus que præter naturam ab aquâ seu serosâ colluvie et diluvie ortis, liber singularis opus novitate et varietate doctrinæ utile

juxta atque jucundum. Ponte ad monticulum, par Mereator-  
1618, in-4°.

(XVIII) *P. Alliot*. — Nuntius profligati sine ferro et  
igne carcinomatis missus, ducibus itineris Hippocrate de  
Galenò, ad chirurgiæ studiosos. 1664, in-12.

Epistola de cancro apparente. Barri, 1664.

(XIX) *J.-B. Alliot*. — Traité du cancer. Paris, 1698,  
in-8°.

(XX) *Louis*. — Observations et remarques sur les  
effets du virus cancéreux et sur les tentatives qu'on peut  
faire pour découvrir un spécifique contre ce virus. Paris,  
Delaguette, imprimeur, etc., 1749, in-12, 56 pages.

(XXI) *Mittié*. — Traitement des maladies vénérien-  
nes, etc., fait et publié par ordre du roi, en 1789.

(XXII) *Laflize*. — Méthode nouvelle et facile d'admi-  
nistrer le vif-argent aux personnes attaquées de la maladie  
vénérienne. On y a joint une hypothèse sur l'action de ce  
métal dans les voies salivaires. — Ouvrage traduit du latin  
de M. Plenck. Nancy (sans date), in-12.

(XXIII) *Ravelli*. — Traité de la maladie de la rage.  
Metz, 1696, in-12.

(XXIV) *L. Valentin*. — Mémoire sur l'incompatibilité  
des différents virus dans l'économie animale et sur leur ino-  
cuité par rapport au danger de la petite vérole.



## PATHOLOGIE MÉDICALE.

### 4<sup>e</sup> SECTION. — MALADIES PARTICULIÈRES A CERTAINS APPAREILS ET A CERTAINS ORGANES.

APPAREILS DE LA DIGESTION. — Réad (I) donna l'histoire d'une esquinancie gangréneuse et pétéchiiale qui régna dans le village de Moivron, en 1777. Une maladie qui prend fréquemment, en Lorraine, le caractère épidémique est la dysenterie. En 1622, elle a été si répandue que Charles Le Pois (II) en a fait le sujet de ses méditations et a publié un traité digne de la réputation de ce grand médecin; cet ouvrage est devenu tellement rare que Michel du Tennenar (III) crut utile de le faire connaître par une analyse raisonnée, dans laquelle l'auteur a souvent substitué la thérapeutique, qui lui est propre, à celle de Le Pois, sans en avertir ses lecteurs. Charles (IV) a donné aussi des observations sur les cours de ventre et la dysenterie.

APPAREIL DE LA RESPIRATION. — Le croup, dont la marche est si rapide et la terminaison si souvent fatale, n'est pas une maladie nouvelle, mais elle n'a commencé à être bien connue qu'en 1763. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, L. Valentin (V), rassemblant tous les documents antérieurs à cette dernière époque, a doté la science de ses recherches historiques et pratiques sur le croup. La toux et les rhumes épidémiques firent le sujet d'une lettre adressée par Charles (VI) à un curé de la campagne, et L. Valentin (VII) fit paraître un mémoire sur les fluxions de poitrine, vieillard rajeuni, disait l'auteur en parlant de son livre, composé sur d'anciens souvenirs.

**SYSTÈME NERVEUX, ORGANES DES SENS.** — Nous ne possédons sur les maladies du système nerveux et des organes des sens, qu'un très-petit nombre de traités; ce sont les suivants: Un essai sur les affections vaporeuses par Réad (VIII); une espèce de dissertation sur le jeûne extraordinaire d'une jeune fille native du village d'Eulmont, par Mangin (IX); un mémoire sur les différents modes de traiter le tétanos en Amérique, par L. Valentin (X et XI), et un autre mémoire de ce laborieux médecin sur l'héméralopie et la nyctalopie.

**ORGANES GÉNITO-URINAIRES.** — En 1572, Jean le Bon (XII) livra à l'impression un traité sur le traitement des femmes en couches, et Callot (XIII), en 1715, publia une dissertation sur le diabète.

**CORPS THYROÏDE.** — Le goître ou bronchocèle était une maladie endémique en plusieurs lieux de la Lorraine et des pays voisins. La difformité qui en résulte et les accidents qu'elle produit ont déterminé quelques médecins à l'étudier d'une manière spéciale; Réad (XIV) a composé un mémoire sur les bronchocèles du pays Messin, et L. Valentin (XV et XVI) a pris le goître pour sujet d'une dissertation médico-chirurgicale, etc.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 4<sup>e</sup> SECTION.

(I) *Réad.* — Histoire de l'esquinancie gangréneuse et pétéchiale qui a régné dans le village de Moivron, au mois de novembre 1777, Metz, chez J.-B. Collignon, imprimeur-libraire, à la Bible-d'Or.

(II) *Charles Le Pois.* — Discours de la nature, causes et remèdes tant curatifs que préservatifs des maladies populaires, accompagnées de dyssenteries et autres flux de ventre et familières aux saisons chaudes et sèches des années de semblables intempératures. — Au Pont-à-Mousson, par Sébastien Cramoisy, 1623, in-12.

(III) *Michel du Tennetar.* — Lettre à M. P<sup>\*\*\*</sup>, docteur en médecine, sur les flux dyssentériques épidémiques en Lorraine et dans le pays Messin, 2<sup>e</sup> édition. Nancy, Pierre Barbier, imprimeur-libraire, in-12, p. 43.

(IV) *Charles.* — Observations sur les cours de ventre et la dyssenterie. Besançon, 1741, in-4<sup>o</sup>.

(V) *L. Valentin.* — Recherches historiques et pratiques sur le croup. Paris, 1812, in-8<sup>o</sup>.

(VI) *Charles.* — Lettre à un curé de la campagne sur la toux et les rhumes épidémiques, 1743.

(VII) *L. Valentin.* — Mémoire sur les fluxions de poitrine. Nancy, 1813, in-8<sup>o</sup>.

(VIII) *Réad.* — Essai sur les affections vaporeuses, lu dans la séance publique de la Société royale des Sciences et Arts de Metz, de l'année 1773.

(IX) *Mengin.* — Espèce de dissertation sur le jeûne

extraordinaire d'une fille native du village d'Eulmont, à une lieue de Nancy, imprimée à la fin du tome du Dictionnaire de Trevoux, édition de Nancy, sous le mot *Catalepsie*.

(X) *L. Valentin*. — Coup-d'œil sur les différents modes de traiter le tétanos en Amérique. Paris, 1811, in-8°.

(XI) *L. Valentin*. — Mémoire sur l'héméralopie et la nyctalopie, envoyé à la ci-devant Société royale de médecine, en 1790.

(XII) *Jean Le Bon*. — Therapia puerperarum, item Etymologicon François de l'heteropolitain à Monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Guise. A Paris, chez Denys-Duprez, in-16. L'épître dédicatoire est signée Le Bon, in-f° 32.

Ce livre a eu plusieurs éditions avec des additions.

(XIII) *Callot*. — Deux dissertations latines, l'une sur le diabète et l'autre sur la médecine.

(XIV) *Réad*. — Mémoire sur les bronchocèles du pays Messin, lu dans la séance publique de rentrée de la Société royale des Sciences et Arts de Metz, de l'année 1776.

(XV) *L. Valentin*. — Dissertatio medico-chirurgica de strumâ bronchocele dictâ et de hemeralopiâ. Nancy, 1787, in-4°.

(XVI) Mémoire sur le gouêtre ou goitre, ouvrage couronné par l'Académie royale de chirurgie, en 1790.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

5<sup>e</sup> SECTION. — SÉMEÏOLOGIE.

De toutes les parties de la médecine, la plus importante et la plus difficile est celle qui apprend à connaître les maladies par l'étude de leurs symptômes et à prédire leur terminaison heureuse ou fatale. Michel du Tennetar (I et II), médecin érudit, fort de son expérience et de ses observations dans les hôpitaux, a composé deux dictionnaires, l'un des symptômes, l'autre des pronostics, ouvrages dignes d'être consultés à l'époque où Michel du Tennetar écrivait.

Personne n'ignore l'importance des signes fournis par le pouls; mais pour acquérir la connaissance de ses variations, il faut du temps et de l'habitude. En 1747, Marquet (III) publia un livre sur ce sujet, livre qui par sa singularité attira l'attention des médecins et du public.

L'auteur dit avoir puisé l'idée de sa méthode dans les œuvres d'Avicenne, de Savonarola, de Saxon, de Fernel et de plusieurs autres savants médecins de l'antiquité qui l'ont proposée, mais ne l'ont pas mise à exécution<sup>1</sup>. Voici cette méthode.

1. Marquet était dans l'erreur : l'idée de faire concourir la musique à la connaissance du pouls, avait été mise en pratique plus d'un siècle avant lui. En 1640, un célèbre médecin d'Herenberg, professeur à la Faculté de Tubingue, Samuel Hafenreffer, fit paraître, à Ulm, un livre ayant pour titre :

Monochordon Symbolico - Biomanticum abstrusissimam pulsuum doctrinam ex harmoniis musicis dilucide, figurisque oclariter de-

« Le pouls réglé ou naturel est désigné par une note noire, placée entre les deux lignes parallèles après chaque cadence, qui sont marquées par des lignes perpendiculaires; semblables à celles qui servent à diviser les mesures dans la musique; la note blanche marque le pouls grand, les croches le pouls petit et les doubles croches le pouls vermiculaire. Si la note est posée au-dessous de la première ligne, elle signifie un pouls concentré, sur la première ligne un pouls profond, entre les deux lignes, un pouls naturel, sous la deuxième ligne un pouls élevé, et au-dessus de la deuxième ligne, un pouls superficiel. Les cinq espaces qui sont entre les cinq barres de chaque cadence, cotées 1, 2, 3, 4, 5, signifient les cinq temps que l'on remarque entre chaque pulsation, ou d'un battement à un autre. Si l'on compte plus ou moins de ces espaces entre chaque battement, le pouls sera régulier ou inégal en mouvement; si la note n'est pas posée entre les deux lignes parallèles, il sera non naturel en sa force, de même que si elle est blanche, ou croche, ou double croche »<sup>1</sup>.

Ce livre de Marquet est plus curieux qu'utile; tous les médecins ne sont pas musiciens, et une montre à secondes est préférable aux notes de la musique pour connaître le nombre des pulsations artérielles dans un temps donné. A l'époque où Marquet écrivait, les maladies du cœur étaient à peu près inconnues, et il ne pouvait expliquer un grand nombre de faits qui en dépendent que par des hypothèses inadmissibles aujourd'hui.

*monstrans, de causis et prognosticis inde promulgandis fideliter instruens et jucunde per praxim medicam resonans; petit in-8°.*

1. Pages 17 et 18.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 5<sup>e</sup> SECTION.

(I) *Michel du Tennetar.* — Dictionnaire des symptômes. Bouillon, aux dépens de la Société typographique, in-8°, 1777. ✓

(II) Dictionnaire des pronostics ou l'art de prévoir les bons ou mauvais événements dans les maladies. Paris, chez Vincent, 1770, in-8°. ✓

(III) *Marquet.* — Nouvelle méthode facile et curieuse pour apprendre, par les notes de musique, à connaître le pouls de l'homme et les différents changements qui lui arrivent depuis sa naissance jusqu'à sa mort, 1 vol. in-4° avec 10 planches. Nancy, 1747. ✓

PATHOLOGIE MÉDICALE.

6<sup>e</sup> SECTION. — SUJETS DIVERS.

Les travaux que nous allons mentionner et qui n'ont pu trouver place dans les sections précédentes, ne sont pas sans intérêt : les uns se recommandent à l'attention des médecins par l'ancienneté de leurs dates, les autres par leur contenu. Ces ouvrages sont :

Une dissertation sur les causes de la mort subite, par N. Jadelot (I); un mémoire sur les funestes effets du charbon allumé, par Harmant (II). Cet ouvrage est le premier qu'on ait mis au jour sur cet objet ; il a été fort bien accueilli en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Suède, et il a été traduit en plusieurs langues.

Une instruction sur les secours à donner aux noyés et une autre sur les moyens de prévenir les dangers des marinières, par Mandel (III).

Un discours de l'ivresse et ivrognerie, par Mousin (IV). Ce discours a été traduit en latin, sous le titre de Pandora Bachica furens, par Cachet (V), avec quelques augmentations.

Des observations sur la guérison de plusieurs maladies par Marquet (VI) ; une dissertation de Louis (VII) dont l'objet est de rechercher comment se fait la transmission des maladies héréditaires. Une question pathologique sur l'influence que peut exercer, pour la production des maladies aiguës et chroniques, la suppression de la transpiration insensible, par Jadelot (VIII). Enfin une autre question médicale soulevée par Laffize (IX), savoir, si les exanthèmes qui surviennent dans les maladies aiguës sont critiques.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 6<sup>e</sup> SECTION.

(I) *N. Jadelot.* — Diss. med. de causis mortis subitaneæ. Pont-à-Mousson, 1739, in-4<sup>o</sup>. ✓

(II) *Harmant.* — Mémoire sur les funestes effets du charbon allumé. 1773, in-8<sup>o</sup>. ✓

(III) *Mandel.* — Deux instructions, l'une sur les secours à administrer aux noyés, l'autre sur les moyens de prévenir les dangers des marnières, fosses d'aisance, etc. 1803.

(IV) *Mousin.* — Discours de l'ivresse et vyrognerie, auquel les causes, nature et effets de l'ivresse sont amplement déduits avec la guérison et préservation d'icelle, ensemble la manière de carousser et les combats bachiques des anciens vyrognes, le tout pour le contentement des curieux. A Toul, Philippe, 1612, in-12.

(V) *Cachet (Christophe).* — Pandora Bacchica furens mediis armis oppugnata hic temulentiae ortus, et progressus ex antiquorum monumentis inuestigatur; Bacchi vis effrenis Æsculapii claua retunditur atque compescitur. Opus varietate curiosum, doctrina salutare, à D. Mousino suæ celsit. A Lotharingia Consil et Medic. Ordinariis Gallice primum conscriptum. Nunc verò Latinè redditum, auctum et locupletatum. Tvlli, 1614, in-12.

(VI) *Marquet.* — Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables, aiguës et chroniques, auxquelles on a joint l'histoire de quelques maladies épidémiques et contagieuses arrivées à Nancy et dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir. A Paris, chez Briasson, 1730 et suiv., 2 vol. in-12. ✓

(VII) *Louis* — Dissertation sur la question : Comment se fait la transmission des maladies héréditaires, Paris, Dela-  
guette, 1749, in-12, 8 pages.

(VIII) *Jadelot (Nicolas)*. — Quæst. patho. an ab insensibilis transpirationis defectu morbi acuti et chronici. Pont-à-Mousson, in-4°.

(IX) *Laflize*. — Quæstio medica an in morbis acutis exanthemata sint critica, in-4°.

### PATHOLOGIE CHIRURGICALE.

On a pu voir, en parcourant ce mémoire, qu'en Lorraine, la chirurgie était exercée par des hommes qui ne possédaient que la partie mécanique de leur art, et qui, privés de toute instruction littéraire étaient, pour la plupart, incapables d'écrire. Les chirurgiens des siècles précédents ne nous ont transmis presque aucun traité sur les maladies externes et ceux que nous possédons sont dus, en grande partie, à des médecins. La variété des sujets dont ils traitent, ne permettant pas de les disposer méthodiquement, nous nous bornerons à rapprocher les uns des autres ceux qui ont pour objet les maladies chirurgicales et ceux qui concernent les accouchements.

En 1555, Lallemand (I) publia une dialectique française pour les chirurgiens et barbiers, en 1625. Charles Le Pois (II) fit paraître une traduction latine d'un livre espagnol, sur les luxations. On doit à Louis (III) un cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu ; à Noël (IV) une réfutation de l'essai de Juret, sur la guérison de la gangrène complète et à Louis Valentin (V, VI, VII) trois mémoires, sur les bubons syphilitiques gangréneux ; sur un écu de 6 francs avalé par un grenadier du régiment du Roi, et sur le traitement et l'extirpation des tumeurs du cou.

La grossesse et l'obstétrique ont été l'objet des écrits suivants : *De Temporibus humani partus*, par Lemaitre (VIII) ; instruction pour les sages femmes, par Didelot (IX) ; examen critique de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe, par Demangeon (X) ; enfin

Abrégé de l'art des accouchements par M<sup>me</sup> Boursier du Coudray (XI). Cette célèbre accoucheuse n'était pas Lorraine, mais autorisée par le Roi, en 1774, à enseigner et à pratiquer son art dans toute l'étendue du royaume, elle vint à Nancy, où elle fit plusieurs cours auxquels les plus habiles praticiens de cette ville ne dédaignèrent pas d'assister.

Deux mémoires de Laffize (XI, XII), couronnés par l'Académie royale de chirurgie de Paris, et qui aujourd'hui même, n'ont rien perdu de leur valeur, sont bien supérieurs aux écrits précédemment cités. L'un de ces mémoires a pour objet l'influence des choses nommées non naturelles dans le traitement des maladies chirurgicales ; l'autre expose les règles de la diététique dans les maladies externes.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PATHOLOGIE  
CHIRURGICALE.

(I) *Lallemant*. — La Dialectique française pour les chirurgiens et barbiers. Paris, chez Thomas-Richard, 4555, in-12. ✓

(II) *Charles Le Pois*. — Ludovici Mercati Institutiones ad usum et examen eorum qui luxatoriam exercent artem; in quibus explicantur variae differentiae, cum articulationum tum modorum quibus solent articuli depravari, suisque à sedibus discedere, unà cum arte quâ nativis restitue figuris et sedibus possunt debentque, in quibus denique agitur de ossium fractura et curatione; ex hispanico idiomate in Latinum vertit Carolus Piso Doctor Parisiensis, nunc primum in Germaniæ mss. cum figuris ligneis ad ocularem demonstrationem in lucem editæ, Francofurti apud Pulthenium, 1623, in-8°. ✓

Cette traduction est dédiée à la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont.

(III) *Louis*. — Cours de Chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu. Paris, 1746, in-4°. ✓

(IV) *Noel*. — Réfutation de l'essai de M. Juret, sur la guérison de la gangrène complète. Journal de Luxembourg, mars 1745. ✓

L'essai de M. Juret est inséré dans le même journal, décembre 1744. ✓

(V) *L. Valentin*. — Mémoire sur les bubons vénériens gangréneux observés dans les troupes de ligne, pendant les années 1789 et 1790. ✓

(VI) *L. Valentin*. — Mémoire sur un écu de 6 francs, ✓

avalé par un grenadier du régiment du Roi, sur l'introduction des pièces métalliques dans l'estomac, etc. Cap Français, Ile Saint-Domingue, 1791.

(VII) *L. Valentin*. — Mémoire sur le traitement et l'extirpation des tumeurs au cou, etc. Boston, 1792.

(VIII) *Lemaître*. — De temporibus humani partus, apologia medicinæ. Nemausi, 1591, in-8°.

(IX) *Didclot*. — Instruction pour les sages-femmes. Nancy, Messin (sans date), plus quatre dissertations, 4 vol. in-12.

(X) *Demangeon*. — Examen critique de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe, dans l'art des accouchements, in-8°.

(XI) *M<sup>me</sup> Boursier du Coudray*. — Abrégé de l'art des accouchements. Saintes, Toussaint, 1769, 1 vol. in-8°.

(XII) *Laflize*. — Mémoire qui a remporté le premier prix à l'Académie royale de chirurgie de Paris, sur la question : Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non naturelles, 1773. Prix de l'Académie royale de chirurgie, t. V.

(XIII) *Laflize*. — Mémoire couronné par l'Académie royale de chirurgie de Paris, sur la question : Exposer les règles diététiques relatives aux aliments, dans les maladies chirurgicales, 1779. Prix de l'Académie royale de chirurgie, t. V.

## HYGIÈNE.

L'art de conserver la santé, d'aider à la rétablir, quand elle est altérée et de prolonger la vie, l'hygiène en un mot, a été cultivée chez presque toutes les nations, non seulement par les disciples d'Esculape, mais encore par les législateurs. En Lorraine, les médecins se sont occupés de cette branche importante des sciences médicales et ils nous ont légué d'utiles travaux qu'on peut distribuer en trois classes : les traités généraux, les études sur l'air et son influence sur l'économie animale, enfin les topographies.

TRAITÉS GÉNÉRAUX. — Un des plus anciens est celui de Symphorien Champier (I) qui serait aussi le premier livre imprimé à Nancy, si on s'en rapportait au titre placé en tête de l'ouvrage ; mais M. Beaupré a démontré que ce livre, composé à Nancy, a été imprimé à Paris, en 1514, chez Josse Badins<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, l'œuvre de Champier renferme deux parties ; la première nommée par l'auteur *Rosa Gallica*, est divisée en 7 livres. Le premier traite de l'air, des vents, du mouvement, du repos, etc. ; le deuxième, des saveurs, du pain, des chairs, des œufs, du lait, du fromage et des poissons ; le troisième, des plantes potagères, des racines, des semences, des fruits et des condiments ; le quatrième, du vin et de l'eau ; le cinquième, du sommeil, de la veille et de l'insomnie ; le sixième, des affections de l'âme ; enfin le septième, de l'inanition, de la réplétion et du vomissement. La seconde partie du livre de

1. Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1832, p. 563. — Nouvelles recherches de bibliographie Lorraine, par M. Beaupré.

Champier, sous le titre de *Margarita preciosa*, a pour objet les devoirs du médecin et des malades, et elle ne doit pas nous occuper en ce moment. Ainsi que Champier l'avoue, pour la composition de son livre, il a mis à contribution les médecins grecs, latins, arabes et contemporains, dont il a coordonné les préceptes.

Odet (II), Callot (III) et Michel du Tennetar (IV) ont aussi donné des traités d'hygiène plus ou moins complets. Celui de Callot n'a pas été imprimé.

ETUDES SUR L'AIR, EN GÉNÉRAL, ET SUR CELUI DE CERTAINES LOCALITÉS EN PARTICULIER. — L'air qui nous enveloppe de toute part est indispensable à l'entretien de la vie : il la prolonge quand il est pur, il l'abrège et l'éteint lorsqu'il est vicié. Mélangé avec des gaz méphitiques, souillé par des émanations délétères, des effluves, des miasmes pernicious, l'air devient la cause de maladies dangereuses et d'épidémies meurtrières. Les médecins convaincus de ces vérités ont cherché à connaître les qualités et la composition de l'air que nous respirons, mais nos aïeux privés du secours de la physique et de la chimie modernes, n'y sont parvenus qu'incomplètement. Cela ne doit pas surprendre, puisque aujourd'hui même les sciences que nous venons de nommer n'ont pu encore reconnaître dans l'atmosphère les principes constituants des odeurs, des miasmes, etc., dont l'odorat cependant nous révèle l'existence.

Thouvenel (V et VI), agrégé au Collège royal de médecine de Nancy, a composé un mémoire sur la nature, les usages et les effets de l'air, les aliments et les médicaments; de plus un traité estimé sur le climat de l'Italie. Grandelas (VII) a fait connaître les résultats de ses observations sur la température des divers points de la Lorraine, observations qui l'ont conduit à conclure que l'air de ce

pays est généralement pur, mais humide. Le style de la dissertation de Grandclas est élégant et fleuri ; elle obtint beaucoup de succès. Michel du Tennetar (VIII) a fait pour Metz ce que Grandclas avait fait pour la Lorraine. Bagard (IX) a recherché les causes physiques des tremblements de terre, et leur influence sur la production des maladies épidémiques, et Leurechon (X) s'est occupé à résoudre la question de savoir si les feux allumés sont salubres, en temps de contagion.

TOPOGRAPHIES MÉDICALES. — Les topographies qui résument toutes les connaissances acquises sur la nature du sol, la composition des eaux, les variations de l'atmosphère, les maladies les plus fréquentes, etc., d'une contrée ou d'une localité, sont des ouvrages d'une utilité incontestable. Les médecins qui exercent leur art dans les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, liront encore avec fruit les ouvrages que nous ont transmis N. Jadelot (XI), Didelot (XII), Martel (XIII), Coste (XIV) et Michel du Tennetar (XV). La topographie de Jadelot, comprend toute la Lorraine ; celle de Didelot, les montagnes des Vosges ; les mémoires de Martel et de Coste ont pour objet Nancy, et celui de Michel, la ville de Metz. Ce qui étonne et ce qu'on regrette est la lenteur avec laquelle les améliorations les plus désirables se réalisent ; et pour ne parler que de celles qui concernent la salubrité de Nancy et que réclamait Coste, il y a quatre-vingt-trois ans, il en est qui sont encore à désirer.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HYGIÈNE.

(I) *Symphorien Champier*. — Rosa gallica aggregatoris Lugdunensis domini Symphoriane Chaperii omnib' sanitatem affectantibus utilis et necessaria. Quæ in se cõtinet precepta, auctoritates, at que setetias memoratu dignas, ex Hippocratis, Galeni, Erasistrati, Aselepiadis, Dioscoridis, Rasis, Haliabatis, Isaac, Avicenæ, multorumqz aliorum clarorum vivorum libris in vnum collectas : quæ ad medicam artem rectamqz vinendi forma plurimum conduent.

Una cum sua preciosa Margarita : De Medici atqz egr officio. Nancy, in-8°.

(II) *Odet*. — De tuenda sanitate libri sex, in quibus omnia quæ ad diætam hominis sani pertinent breviter ac dilucide pertractantur. Nanceii apud Jacobum Garnich, 1604, in-12.

Cet ouvrage est dédié au grand duc Charles III.

(III) *Callot*. — Traité manuscrit sur l'art de conserver la santé par l'usage convenable des choses dites *non naturelles*.

(IV) *Michel du Tennetar*. — Réflexions sur les moyens de favoriser l'action des remèdes, ou même d'y suppléer par l'usage bien réglé des aliments. Mémoire lu le 15 novembre 1780, dans une séance publique de l'Académie de Metz.

(V) *Thouvenet*. — Mémoire chimique et médical sur la nature, les usages et les effets de l'air et des airs, des aliments et des médicaments relativement à l'économie animale. Ouvrage qui a remporté le prix double proposé par l'Académie de Toulouse, pour l'année 1778. Paris, in-4°.

(VI) *Thouvenel*. — Traité sur le climat d'Italie. Vérone, 1797, in-8°, 4 vol.

(VII) *Grandclas*. — Serenissimo principi a Lotharingide Thesis medica, de temperatura diversorum Lotharingia Tractuum, pro Doctoratu propugnanda a Joanne Francisco Pays, nanceianò præside et auctore Mauritio Grandclas, Facultatis medicæ Pontimussanæ Decano. Brochure de 25 pages, in-4°. Nancy, 1728.

(VIII) *Michel du Tennetar*. — Mémoire sur l'état de l'atmosphère à Metz et ses effets sur les habitants de cette ville, ou réflexions sur les dangers d'une atmosphère habituellement froide et humide et les moyens de les prévenir, 2<sup>e</sup> édition. Nancy, Lamort, in-12, 69 p.

(IX) *Bagard (Charles)*. — Dissertation sur la cause physique des tremblements de terre et sur les maladies épidémiques qui peuvent en résulter.

(X) *Leurechon*. — An ignes accensis in contagione saluberrimi? Pont-à-Mousson, 1622, in-4°.

(XI) *N. Jadelot*. — Le premier volume des mémoires de la Société royale de médecine de Paris (pour 1776) contient une topographie médicale de Lorraine.

(XII) *Didelot*. — Description topographique et médicale des montagnes de la Vôge, page 407 de l'histoire et des mémoires de la Société royale de médecine, 1777 et 1778.

(XIII) *H. Martel*. — Civibus nanceianis sacrum Thesis medica de aere locis et aquis nanceianis quam propugnavit Henricus Martel in aula facultatis medicæ nanceianæ pro Licentiatu medico. Nancei, in-4°, 1770.

✓ (XIV) *Coste*. — Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nancy, in-8°, 1774. Ouvrage couronné par l'Académie de cette ville.

✓ (XV) *Michel de Tennetar*. — Avis aux Messins sur leur santé. Nancy, Lamort, 1778, in-12. Metz, Guerlache.

## THÉRAPEUTIQUE.

La guérison des maladies, ou, quand elle n'est pas possible, le soulagement des malades, est le but vers lequel convergent toutes les sciences médicales. L'art de guérir ou la thérapeutique qui emprunte ses moyens à l'hygiène, aux médicaments et aux opérations chirurgicales, a été, en Lorraine, l'objet de nombreux travaux, dont on peut faire quatre groupes : les traités généraux de matière médicale, les pharmacopées ou formulaires, les monographies et les écrits sur les eaux minérales.

Nous ne possédons qu'un seul traité général de matière médicale ; il est dû à Bagard (I), qui le fit paraître en 1771.

En 1561, Foès (II) publia une pharmacopée dans laquelle on trouve les formules des remèdes en usage chez les médecins anciens et modernes.

A cette pharmacopée succédèrent celles de de Mongeot (III), de N. Jadelot (IV) et de Mandel (V). La pharmacopée de de Mongeot eut pour but d'arrêter le *brigandage* de la pharmacie.

Trois publications nous paraissent devoir servir de transition entre celles qui ont pour objet la matière médicale et les monographies ; deux d'entre elles sont de Symp. Champier (VI) et sont intitulées *Jardin Gaulois* et *Gaule pentapharmaque*. Dans ces écrits Champier s'est efforcé, avec raison, à démontrer qu'on doit préférer les médicaments indigènes aux exotiques. La troisième publication est de Mousin (VII) ; elle porte le titre de *Jardin Jatro-physique*.

Mousin était un médecin très-distingué qui fit constamment la guerre au charlatanisme et aux charlatans, qui par représailles lui suscitèrent plus d'une fois des ennuis et des chagrins.

Les monographies sont un essai de Coste et Willemet (VIII) sur la substitution des substances indigènes aux exotiques ; un écrit de Guibert (IX) sur l'opobalsamum ; un discours de Bagard (X) sur la thériaque ; des observations de Louis (XI) sur l'électricité ; un essai de Read (XII) sur les effets salutaires du séjour des phthisiques dans les étables ; une question posée par Jeanroi (XIII), savoir si les remèdes des empiriques peuvent être employés par les dogmatiques ; un mémoire de Thouvenel (XIV) sur les substances médicamenteuses ; enfin des observations de L. Valentin (XV) concernant les bons effets du cautère actuel appliqué sur la tête dans diverses maladies.

Le duché de Lorraine renfermait un assez grand nombre de sources minérales : les principales étaient Plombières, Bains, Bussang et Contrexéville. Les eaux de Plombières, et de Bains, connues des Romains et des Gallo-Romains, étaient fréquentées par eux, ainsi que le prouvent les médailles, les inscriptions et les constructions antiques qu'on a rencontrées en fouillant ces lieux. Après la grande invasion des barbares dans les Gaules, les thermes que nous venons de nommer furent abandonnés et il ne pouvait en être autrement, car les malades n'y auraient rencontré aucun abri, et eussent sans cesse été exposés aux attaques des bêtes féroces et des brigands. Après que les ténèbres de la barbarie furent dissipés, Plombières et Bains sortirent de leurs ruines ; des médecins instruits vinrent étudier et faire connaître les propriétés bienfaisantes de leurs eaux et les malades s'y rendirent en foule.

Les eaux minérales de la Lorraine ont donné lieu à des

écrits nombreux des médecins de cette contrée; nous ferons connaître les noms de leurs auteurs pour chaque localité, d'après les dates des publications.

PLOMBIÈRES.

Bon (Jean Le) (XVI), Toignard (XVII), Berthemin (XVIII), Rouvroy (XIX), Richardot (XX), Charlot (XXI), Lemaire (XXII), Didelot (XXIII), Mengin (XXIV).

BAINS.

Michel du Tennetar (XXV).

BUSSANG.

Charles (XXVI).

CONTREXÉVILLE.

Bagard (XXVII), Thouvenel (XXVIII).

Des eaux minérales moins connues que les précédentes sont celles de Pont-à-Mousson, de Nancy et de Saint-Dié. Paquotte (XXIX) a vanté les bons effets de la source de Mousson<sup>1</sup>, Bagard (XXX) et Laflize (XXXI) ont recommandé l'eau de la fontaine Saint-Thiébauld de Nancy, qui, d'après Bagard, est ferrugineuse et légèrement gazeuse, et

1. La source préconisée par Paquotte est située à gauche de la route qui conduit de Pont-à-Mousson à Mousson : elle sort, au milieu des vignes, du flanc de la montagne, à peu de distance de sa base. L'eau qu'elle fournit, avec assez peu d'abondance, teint les pierres qu'elle mouille d'une couleur rouge. L'eau de cette fontaine, nommée Fontaine-Rouge, est limpide, sans odeur, d'une saveur fraîche et ferrugineuse. L'analyse chimique y démontre la présence du fer et du sulfate de magnésie dans les proportions suivantes :

Sur 1,000 grammes : fer.....	8 20
— sulfate de magnésie...	2 10

La ville de Pont-à-Mousson a fait élever sur le lieu d'où sort la source, un petit monument portant la date de 1856, et elle se propose d'en rendre l'accès plus facile par la création d'une avenue plantée d'arbres.

Nicolas (XXXII) a examiné avec soin deux sources qui coulent près de Saint-Dié, à peu de distance de la côte Saint-Martin et dont les principes minéralisateurs sont à peu près les mêmes que ceux de la fontaine Saint-Thiébault. Malgré les efforts de ces habiles médecins, la réputation qu'ils avaient faite aux eaux de Mousson, Nancy et Saint-Dié, n'a eu que peu de durée, et aujourd'hui elles sont à peu près abandonnées.

En 1778, Nicolas (XXXIII) a refait l'analyse des sources de Plombières, de Bains, de Bussang, de Contrexéville, et son travail a été couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy.

Deux médecins lorrains, Charles (XXXIV) et Rougematre (XXXV) ont aussi traité des thermes de Bourbonne et des eaux de Valsbronn, localités voisines de leur pays.

Les auteurs que nous avons nommés ont adopté dans leurs écrits sur les eaux minérales un ordre à peu près invariable que leur commandait probablement la nature du sujet; après une description des lieux, ils font connaître la nature des eaux d'après l'analyse chimique; ils dissertent longuement sur les causes de leur température et de leur composition; ils indiquent la manière d'en faire usage à l'extérieur et à l'intérieur; ils terminent enfin par l'indication des maladies contre lesquelles elles conviennent et de celles où leur usage serait dangereux. Sous le rapport des analyses tout était à refaire et le sera certainement plus d'une fois encore. Mais les observations de nos devanciers sur l'action des eaux, sur l'économie en général et les maladies en particulier, sont précieuses et seront toujours consultées avec fruit.

BIBLIOGRAPHIE DE LA THÉRAPEUTIQUE.

(I) *Bagard Charles*. — *Materies medicinalis usualior, sive selectus medicamentorum usualiorum simplicium et compositorum galenicorum et chemicorum catalogus, ex Regno vegetabilium mineralium et animalium juxta usitatiora remedium genera, in classes et ordinem distributus cum viribus et actione remedium.* 1774, in-8°.

(II) *Foès*. — *Pharmacopœa medicamentorum omnium quæ hodie ad publica medentium munia in officinis extant, tractationem et usum ex antiquorum medicorum præscripto continens.* Basileæ. 1561, in-8°.

(III) *De Mongeot*. — *Discours sur les médicaments domestiques où l'on enseigne la vraie méthode de composer avec facilité et peu de frais, les remèdes le plus en usage, dans le traitement des maladies.* Au Pont-à-Mousson, chez Melchior, Bernard, imprimeur juré de S. A. et de l'Université. 1620, in-12.

(IV) *N. Jadelot*. — *Pharmacopée des pauvres ou formules des médicaments les plus usuels dans le traitement des maladies du peuple, avec l'indication des vertus de ces médicaments, de la manière de les employer et des maladies auxquelles ils conviennent.* Ouvrage destiné à servir aux hôpitaux, maisons de charité et à toutes personnes qui veulent soulager les pauvres. Nancy, 1784, in-8°.

(V) *Mandel*. — *Codex medicamentarius; Pharmacopœa Nanceiana.* 1795, in-8°.

(VI) *S. Champier*. — *Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia scriptus, veruntamen non minus Italis, Germanis et*

Hispanis, quâ Gallis necessarius. Symphoriano Campegio, Lugduni, 1553, in-8°.

Gallicum pentapharmacum rhabbaro agaricô mannâ terebenthinâ et senne Gallicis constans. Lugduni, 1554, in-8°.

(VII) *Mousin*. — Hortus jatro-physicus in quo immensam exoticorum florûm silvam cuius de cerpere licet. Opus delectabili novitate jucundum pariter, ac studiosa lectione utile. Nanceii, Charlot, 1652, in-8°.

(VIII) *Coste et Willemet*. — Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur la substitution des substances indigènes aux exotiques. 1773, in-8°.

Couronné par l'académie de Lyon.

(IX) *Guibert*. — De Balsamo, ejusque lacrymæ, quod opobalsamum dicitur, natura, viribus et facultatibus admirandis. Argentorati, 1605, in-12.

(X) *C. Bagard*. — Discours sur l'histoire de la Thériaque, dédié à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Nancy. Nancy, 1725.

(XI) *Louis*. — Observations sur l'électricité, où l'on tâche d'expliquer son mécanisme et ses effets sur l'œconomie animale, avec des remarques sur son usage. Paris, Delaguette, rue Saint-Jacques, 1747, in-12, 176 pages.

(XII) *Read*. — Essai sur les effets salutaires du séjour des étables dans la phthisie. Londres 1767.

(XIII) *Jeanroi*. — Questio medica an remediorum etiam empyricorum ad hibitio dogmatica. 1777, in-4°.

(XIV) *Thouvenel*. — Mémoire sur les substances médicamenteuses ou réputées telles du règne animal. Couronné par l'académie de Bordeaux. Bordeaux, 1778.

(XV) *L. Valentin*. — Mémoires et observations concernant les bons effets du cautère actuel appliqué sur la tête

ou sur la nuque dans plusieurs maladies des yeux, des enveloppes du crâne, du cerveau et du système nerveux. Nancy, 1815, in-8°.

(XVI) *Jean-le-Bon*. — Abrégé des propriétés des eaux de Plombières, en Lorraine, extrait des trois livres latins de Jean-le-Bon, Heterapolitain, médecin du Roi et de M. le cardinal de Guise; dédié à la Reine. A Paris, chez Charles Macé, 1576, petit in-8°, 47 feuilles, 1616, in-16.

(XVII) *A. Toignard*. — Entier discours de la vertu et propriété des bains de Plombières. A Paris, chez Hullepeau. 1581, in-16.

(XVIII) *Berthemin*. — Discours sur les eaux chaudes et bains de Plombières, divisé en deux traités. Nancy, 1609-1615, in-8°.

(XIX) *Rouvroy*. — Petit traité enseignant la vraie et assurée méthode pour prendre les bains, la douche, l'étuve et les eaux chaudes et froides minérales de Plombières. Espinal, 1685-1698, in-8°; 1757, in-12.

(XX) *Richardot*. — Nouveau système des eaux chaudes de Plombières, en Lorraine, de l'eau froide dite savonneuse et de celle dite *Sainte-Catherine* de Plombières. Nancy, 1722, in-8°.

(XXI) *Charles*. — Quæstiones medicæ circa fontes Plumbariæ. Vesuntione 1745, in-8°.

(XXII) *Lemaire*. — Essay sur la manière de prendre les eaux de Plombières, par Lemaire. Remiremont, 1748, Laurent, in-8°.

(XXIII) *N. Didelot*. — Avis aux personnes qui font usage des eaux minérales de Plombières ou traité des eaux minérales. Bruyères, 1782, 1 vol. in-8°.

(XXIV) *Mengin*. — Un discours sur les eaux de Plom-

bières imprimé à la fin du Dictionnaire de Trévoux, édition de Nancy, pag. 2,083.

(XXV) *Michel du Tennetar.* — Analyse des eaux de Bains, lue le 26 mars 1787.

(XXVI) *Charles.* — Quæstiones medicæ circa acidulas bussanas. Vesuntione, 1758, in-8°.

(XXVII) *C. Bagard.* — Mémoire sur les eaux minérales de Contrexeville, dans le bailliage de Darnay, en Lorraine, lu dans la séance publique de la Société royale des sciences et des arts, le 10 janvier 1760. Nancy, in-4°.

(XXVIII) *Thouvenel.* — Mémoire chimique et médical sur les eaux minérales de Contrexeville. Paris, 1773, in-12.

(XXIX) *Paquette.* — Dissertation sur les eaux minérales de Pont-à-Mousson. Nancy, chez Cusson, in-12, 1719.

(XXX) *C. Bagard.* — Les eaux minérales de Nancy, par Bagard. Nancy, Pierre Antoine, 1765, in-8° de 11 p.

(XXXI) *Laflize.* — Diss. de Aquis nanceianis. 1770, in-4°.

(XXXII) *Nicolas.* — Dissertation chimique sur les eaux minérales de Saint-Dié. Nancy, 1781, in-8°.

(XXXIII) *Nicolas.* — Dissertation chimique sur les eaux minérales de la Lorraine, ouvrage couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy. Nancy, 1778, in-8°.

(XXXIV) *Charles.* — Quæstiones medicæ circa thermas borbonienses. Vesuntione, 1721, in-8°.

Il en donna la traduction imprimée à Besançon, en 1749, in-12, sous le titre de Dissertation sur les eaux de Bourbonne.

(XXXV) *Rougemaitre.* — Ouvrage sur les eaux de Valsbronn, couronné par l'Académie de Nancy, en 1753, et inséré dans le Vallerius lorrain, p. 98-119.

## SCIENCES ACCESSOIRES A LA MÉDECINE.

### HISTOIRE NATURELLE, PHYSIQUE, CHIMIE.

**HISTOIRE NATURELLE.** — Nos devanciers dans la carrière médicale ont presque tous cultivé la botanique avec succès ; il n'en a pas été de même de la minéralogie et de la zoologie. Buchoz (I) a donné un catalogue des mines, terres, fossiles, sables et cailloux qui se trouvent dans la Lorraine, et il a publié plusieurs traités sur le règne végétal, traités dont nous indiquerons seulement quelques-uns. Buchoz, infatigable écrivain, mit à profit les manuscrits de Marquet (II) son beau-père ; il fit imprimer près de quatre cents volumes qui ne lui donnèrent ni réputation, ni honneurs, ni fortune et il aurait terminé ses jours dans la misère, sans une pension viagère de 4,000 livres que la Convention lui accorda tardivement, et sans le dévouement d'une demoiselle, qui pendant vingt-cinq ans avait dessiné et colorié les planches de ses ouvrages. Cette demoiselle, pour mettre plus de délicatesse dans les dons qu'elle faisait à Buchoz, l'épousa malgré sa décrépitude. Les traités de cet auteur, qui ont du rapport avec notre sujet, sont désignés dans la Bibliographie sous les numéros (III), (IV) et (V).

Réad (VI), dans une monographie sur le seigle ergoté, donna une bonne description des accidents que son usage détermine.

L'Aldrovandus Lotharingæ de Buchoz (VII) et des observations de Nicolas (VIII) sur les chenilles processionnaires sont les seuls ouvrages dus à des médecins, sur la zoologie.

PHYSIQUE. — La comète de 1618 fixa l'attention de Leurechon (IX) et de Charles Le Pois (X) qui, à l'occasion de l'apparition de cet astre, disserta longuement sur la nature, les causes, les espèces et la forme des comètes.

Un travail qui participe des écrits précédents et de ceux qui vont suivre est celui de Thouvenel (XI) intitulé : Mélanges d'histoire naturelle, de physique et de chimie. On doit de plus à ce savant médecin un mémoire (XII) sur l'électricité organique et minérographique.

CHIMIE. — L'alchimie était en honneur au xvi<sup>e</sup> siècle; les grands même s'occupaient de la transmutation des métaux, témoin Altovirus, archevêque de Florence, qui dissipa plus de cent mille écus d'or en cherchant la pierre philosophale. Cet art décevant eaptiva Guibert, médecin né à Saint-Nicolas, et qui mourut à Vaucouleurs dans l'indigence. Guibert fit ses études à l'université de Pérouse, dans les États-Ecclésiastiques; il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en France et en Espagne où il fut bien accueilli par les adeptes du grand-œuvre. Après avoir fait des dupes, parce qu'il l'avait été lui-même, il reconnut son erreur et devint un redoutable adversaire de l'art dont il avait été l'un des plus fervents apôtres. Sa défection lui attira des injures, surtout de Libavius, alchimiste allemand, injures qu'il repoussa avec modération dans l'écrit suivant :

De interitu alchymiae metallorum transmutatione tractatus aliquot, multiplici eruditione referti. Tulli, 1614, in-8°.

L'alchimie n'a pas résolu le problème qu'elle s'était proposé, mais en passant elle a enrichi la chimie dont il nous reste à parler.

Nous possédons des éléments de chimie par Michel du Tennetar (XIII), et Nicolas (XIV et XV) nous a laissé sur cette science un cours théorique et pratique et un précis de ses leçons.

BIBLIOGRAPHIE DES SCIENCES ACCESSOIRES  
A LA MÉDECINE.

✓ (I) *P. J. Buchoz.* — *Vallerius Lotharingæ* ou Catalogue des mines, terres, fossiles sables et cailloux qu'on trouve dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, ensemble leurs propriétés dans la médecine et dans les arts et métiers. Nancy, 1769, in-12.

✓ (II) *Marquet.* — Il a composé un dictionnaire historique des plantes qui se trouvent en Lorraine, et qui n'a pas été imprimé de son vivant.

✓ (III) *P. J. Buchoz.* — Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, contenant leur description, leur figure, l'endroit de leur naissance, leur culture, leur analyse chimique et leurs propriétés, tant pour la médecine que pour les arts. Nancy et Paris, 1762 à 1770, 10 vol. in-12 avec planches, in-4°. Les plantes sont distribuées d'après leurs vertus.

✓ (IV) *P. J. Buchoz.* — *Tournefortius Lotharingæ* ou Catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, rangées suivant le système de Tournefort, avec les endroits où on les trouve le plus communément. Nancy, 1766, in-12.

✓ (V) *P. J. Buchoz.* — Dictionnaire raisonné et universel des plantes, arbres et arbustes de la France, contenant la description de tous les végétaux du royaume, considérés re-

lativement à l'agriculture, au jardinage, aux arts et métiers, à l'économie domestique et champêtre et à la médecine des hommes et des animaux. Paris, 1770 et suivantes, 4 vol. in-8°.

(VI) *Réad.* — Traité du seigle ergoté, 2<sup>e</sup> édition. Metz, chez Collignon, 1774, in-12.

(VII) *P. J. Buchoz.* — Aldrovandus Lotharingæ ou Catalogue des animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux, poissons, insectes, vermissaux et coquillages qui habitent la Lorraine et les Trois-Evêchés. Nancy, 1771, in-12.

(VIII) *P. F. Nicolas.* — Observations sur les chenilles processionnaires. Nancy, 1779.

(IX) *Leurechon.* — Observations de la comète de 1618. Paris, 1619, in-8°.

(X) *Charles le Pois.* — Physicum cometæ speculum in quo natura causæ species atque formæ varii motus, statio, moles, natale tempus, ætas, occasus, viresque seu effectus deteguntur, et accuratè atque dilucide demonstrantur. Ponte ad montionem apud Carolum mercatorem. 1619, in-8°.

(XI) *M. P. Thouvenel.* — Mélanges d'histoire naturelle de physique et de chimie. Mémoires sur l'aerologie et l'électrologie, ouvrage divisé en deux parties : la première servant de complément au traité sur le climat d'Italie; la seconde devant servir d'introduction au traité sur la minéralogie des Alpes et de l'Appennin. Paris, 1806, 3 vol. in-8°.

(XII) *Thouvenel.* — Mémoire sur l'électricité organique et minérographique. Brescia, 1790, in-4°.

(XIII) *Michel du Tennetar.* — Eléments de chimie, rédigés d'après les découvertes modernes, ou précis des leçons publiques de la Société royale des sciences et des arts de Metz. Metz, chez Gerlache, 1779, in-12.

- ✓ (XIV) *Nicolas P. F.* — Cours de chimie théorique et pratique. Nancy, 1777, in-12.
- ✓ (XV) *Nicolas P. F.* — Précis des leçons publiques de chimie et d'histoire naturelle, qui se font toutes les années aux écoles de médecine de l'Université de Nancy. Nancy et Paris, 1787, 2 vol. in-8°.

## MÉDECINE LÉGALE, JURISPRUDENCE MÉDICALE.

Une des attributions de la médecine est d'éclairer le pouvoir sur les questions qui se rattachent à l'hygiène publique et de donner aux magistrats les moyens de reconnaître le crime et l'innocence. Pour atteindre ce but il a fallu emprunter aux sciences médicales et aux sciences accessoires des notions qui, réunies en corps de doctrine, constituent la médecine politique, judiciaire ou légale. La France, devancée par l'Italie et par l'Allemagne, ne possède des traités sur cette matière importante que depuis le commencement de ce siècle; jusqu'à cette époque, les chirurgiens jurés aux rapports n'avaient pour guides que quelques mémoires épars et l'art de faire des rapports en chirurgie par Devaux, livre estimable qui n'embrassait qu'un point d'un vaste horizon. Les médecins lorrains ont fait l'application des connaissances qu'ils possédaient; il n'en est qu'un qui ait écrit sur la médecine légale; c'est le célèbre Antoine Louis, né à Metz, le 15 février 1725, et décédé à Paris, le 20 mai 1792. Louis, docteur en droit, en médecine et en chirurgie, ne dédaigna pas d'ajouter à ses autres titres ceux d'associé honoraire du Collège royal de médecine de Nancy, auquel il offrit son portrait<sup>1</sup> et de membre correspondant

1. Ce portrait, d'une belle exécution, est du nombre de ceux que possède l'École de médecine de Nancy.

de la Société royale des sciences de la même ville. Louis (I, II et III) a fait imprimer un grand nombre d'ouvrages, dont nous ne mentionnerons ici que les suivants :

Réfutation d'un mémoire sur la subordination des chirurgiens aux médecins. En citant cet ouvrage nous ferons remarquer que ce fut son auteur qui releva la chirurgie et qui l'affranchit de la tyrannie de sa sœur aînée.

Mémoire dans lequel on établit la possibilité de distinguer, par l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide ou de l'assassinat.

Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives.

J. Verdier (IV et V) n'appartenait pas à la Lorraine par sa naissance, mais il y résida longtemps. Avocat, médecin de Stanislas, roi de Pologne, écrivain laborieux, il composa deux traités, l'un sur la jurisprudence de la chirurgie en France, l'autre sur celle de la médecine. A la page 506 du tome premier de la jurisprudence de la chirurgie, on trouve un article concernant la Lorraine et le Barrois, que nous avons consulté avec fruit.

BIBLIOGRAPHIE DE LA MÉDECINE LÉGALE ET DE  
LA JURISPRUDENCE MÉDICALE.

(I) *A. Louis*. — Réfutation du mémoire sur la subordination des chirurgiens aux médecins, démontrée par la nature des deux professions et pour le bien public. Paris, 1748, in-4°.

(II) *A. Louis*. — Mémoire sur une question anatomique relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide et ceux de l'assassinat. Paris, 1763, in-8°.

(III) *A. Louis*. — Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives, dans lequel on concilie les loix avec celles de l'économie animale. Paris, 1764, in-8°.

(IV) *Verdier*. — La jurisprudence particulière de la chirurgie en France, ou traité historique et juridique des établissements, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des sociétés de chirurgie et de leurs supôts, avec les devoirs, fonctions et autorité des juges à leur égard. Paris, 1764, 2 vol. in-12.

(V) *Verdier*. — La jurisprudence de la médecine en France, ou traité historique et juridique des établissements, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard. Alençon, 1765, 2 vol. in-12.

### PHILOSOPHIE, DÉONTOLOGIE MÉDICALES.

Les anciens médecins possédaient des connaissances en philosophie; sans l'étude préalable de cette science, nul n'était admis à s'inscrire et à prendre des grades dans les facultés de médecine. Les ouvrages de ces médecins portent l'empreinte des systèmes alors en faveur : vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Aristote régnait encore, mais dans le xvii<sup>e</sup> le sceptre lui fut enlevé par Descartes et Bacon, par ce dernier surtout. Comme les doctrines philosophiques ont sans cesse exercé leur influence sur les systèmes en médecine, Coste (I) crut utile de faire connaître, à ceux qui se destinent à l'art de guérir, le genre de philosophie qui convient à l'étude et à la pratique de cet art.

La déontologie, qui s'occupe des devoirs des médecins envers la société et des devoirs de la société envers les médecins, n'est pas un sujet nouveau. Nous avons déjà dit, en parlant des auteurs qui ont écrit sur l'hygiène, que la seconde partie de la Rosa Gallica sous le titre de Margarita pretiosa était consacrée à la déontologie. Depuis Champier, Callot (II) a publié une apologie de la médecine dans laquelle il a traité diverses questions sur le même sujet.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA  
DÉONTOLOGIE MÉDICALES.

(I) *Coste*. — Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine. Discours de réception à l'Académie royale des sciences, arts et belles lettres de Nancy, lu dans la séance publique du 25 août 1774. A Nancy, 1775, in-8°, par Coste, médecin en chef de l'hôpital royal et militaire de Nancy, associé de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Lyon.

(II) *Callot*. — L'idée et le triomphe de la vraie médecine en forme d'apologie. Ouvrage non-seulement curieux et instructif, mais encore utile et profitable, tant au public qu'à tous ceux qui veulent connaître de la médecine, par Callot, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, ci-devant conseiller-médecin aulique et pensionnaire de Leurs Altesses Royales de Lorraine, dédié à S. A. Serenissime Madame la Princesse. Commercy, 1742, in-8°.

## HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

### BIOGRAPHIES.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE. — Symph. Champier (I) auquel toutes les parties de l'art qu'il exerçait sont redevables de quelques traités, a composé un ouvrage intitulé, de *Medicinæ claris scriptoribus*, que nous aurions désiré consulter. La rareté de ce livre ne nous a pas permis de satisfaire notre curiosité : une seule fois l'occasion de l'acquérir s'est présentée, et nous avons été devancé par un bibliophile de Lyon. Les destinées de la médecine, depuis son origine jusqu'à nos jours, ont fait le sujet d'un discours inaugural prononcé par N. Jadelot (II). N.-F.-J. Eloy (III), né à Mons le 20 septembre 1714, conseiller-médecin ordinaire du duc Charles de Lorraine et de Bar, a composé une biographie médicale très-étendue. Son séjour prolongé en Lorraine lui a fait connaître un grand nombre de médecins de ce pays, dont les noms et les écrits seraient oubliés, s'il ne les avaient mentionnés dans son dictionnaire historique. Ce livre fut critiqué, et on reprocha avec raison à Eloy d'avoir fait des emprunts à des ouvrages dont il n'a pas cité les auteurs.

BIOGRAPHIES. — La vie et les travaux de Bagard, de Coppers, d'Anuce Foès, de Jenner, de Petit, de Pierrot et de Le Pois, ont été retracés avec élégance et fidélité par N. Jadelot (IV), Harmand (V), Coste (VI, VII), Michel du Tennetar (VIII, IX), Valentin (X) et Louis (XI). Dans ces notices historiques on trouve des faits intéressants que les traités généraux ne peuvent rapporter.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

(I) *S. Champier*. — De medicinæ claris scriptoribus. Lyon, 1506, 4 vol. petit in-4° goth.

(II) *N. Jadelot*. — Oratio inaug. de variis medicinæ factis ab illius ortu ad nostra usque tempora, etc. Pont-à-Mousson, 1766, in-4°.

(III) *N.-F.-J. Eloy*. — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Mons, 1778, 4 vol. in-4°.

(IV) *N. Jadelot*. — Eloge historique de Bagard, médecin ordinaire du roi de Pologne. Nancy, 1775, in-8°.

(V) *Harmand*. — Eloge de M. Bagard, médecin, etc. Nancy, 1775, in-8°.

(VI) *Coste*. — Eloge de M. Cupers. Nancy, 1775, in-8°.

(VII) *Coste*. — Eloge de M. Pierrot, membre de l'Académie de chirurgie. Nancy, 1775, in-8°.

(VIII) *Michel du Tennetar*. — Eloge historique d'Anuce Foès, médecin des pauvres, à Metz, dans le xvi<sup>e</sup> siècle, avec cette épigraphe : Hanos alit artes, lu le 15 août 1782.

(IX) *Michel du Tennetar*. — Notice historique et philologique sur Charles Le Pois, doyen de la faculté de médecine en l'Université de Pont-à-Mousson, et premier professeur (23 août 1786).

(X) *L. Valentin*. — Notice historique sur le docteur Jenner, auteur de la découverte de la vaccine, suivie de notes explicatives, 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée. Nancy, 1824, in-8°. La première édition datait de 1825.

(XI) *Louis*. — Eloge de M. Petit. Paris, 1750.

OUVRAGES DIVERS.

Trois médecins qui ont eu de la réputation n'ont pas été nommés jusqu'à présent, leurs écrits n'ayant pu trouver place dans le cadre que nous avons tracé. Ces médecins sont Pichard, Forget et Pavé; quelques mots sur chacun d'eux sont nécessaires pour l'intelligence de leurs œuvres.

*Pichard.* — Demoiselle Elisabeth de Ranfaing, veuve de Dubois, Prévot d'Arche, fit vœu de chasteté; un médecin de Remiremont, Charles Poirot, devint éperdument amoureux de la jeune veuve et mit en usage, pour obtenir sa main, tous les moyens que sa passion lui inspira. Elisabeth résista, mais bientôt elle dit et fit des choses si extraordinaires qu'on crut qu'elle était possédée par le démon. M. des Porcelets, évêque de Toul, consulta des médecins et des théologiens qui ne furent pas d'accord sur la nature du mal de demoiselle de Ranfaing; elle fut néanmoins exorcisée, mais sans succès, et elle ne récupéra la raison qu'après avoir fait plusieurs pèlerinages. L'état de la jeune veuve fut attribué aux maléfices de son amant; accusé de sorcellerie, le malheureux médecin fut jugé, condamné et brûlé à Nancy, le 2 avril 1622, avec une fille qu'on lui donnait pour complice.

Le père Pithoys, minime champenois, se prononça ouvertement contre la possession d'Elisabeth, et, chose étrange,

un médecin, nommé Pichard (I), réfuta le minime dans un écrit sur l'admirable vertu des saints exorcismes, sur les princes d'enfer, etc.

Remy Pichard, né à Nancy, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, écuyer, conseiller et médecin ordinaire du duc Charles IV, possédait beaucoup d'érudition dont il faisait abus : on le surnomma le Dictionnaire-des-Proverbes parce qu'il en débitait à tout propos. Pichard, que ses connaissances médicales auraient dû élever au-dessus des préjugés de son siècle, les partagea, et il vit chez la demoiselle de Ranfaing un état surnaturel, tandis qu'elle n'était en proie qu'à une maladie nerveuse.

*Forget.* — Jean Forget (II), premier médecin du duc Charles IV, reçut le jour à Essey-lès-Nancy; il accompagna son prince dans ses voyages et ses expéditions militaires et il fut anobli le 24 août 1650. Forget faisait ses études à Paris à l'époque où Jean-Baptiste Porta publiait des ouvrages aussi remarquables par leur originalité que par les vérités qu'ils renfermaient. L'un d'eux, sous le titre de *Phytognomonica*, fixa l'attention de Forget : c'était un traité des propriétés des plantes et des moyens d'en découvrir les vertus par leur analogie avec les différentes parties du corps des animaux. Le médecin lorrain, qui ne partageait pas les idées du savant napolitain, les combattit dans un écrit qui ne fut imprimé que longtemps après sa composition.

*Pavé.* — On ne possède sur Jean-Gabriel Pavé (III) que peu de renseignements : on sait seulement qu'il était de Nancy, et qu'il prit le bonnet de docteur à l'Université de Montpellier. Pavé fit imprimer le recueil de ses actes aca-

démiques qu'il dédia à Madame Nicole, duchesse de Lorraine, épouse de Charles IV.

Dom Calmet, en parlant de Pavé dit : « Son œuvre contenait trois questions qui n'ont rien de neuf, mais qui sont discutées assez légèrement ; le style en est uniforme, ce qui fait penser qu'il est de sa composition, contre l'ordinaire de ce qui se pratique dans les Universités. »

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DIVERS.

(I) *R. Pichard*. — Admirable vertu des saints exorcismes sur les princes d'enfer, possédants réellement vertueuse damoiselle Elisabeth de Ranfaing, avec ses justifications, contre les ignorances et calomnies de F. Claude Pithoys, minime. Nancy, 1622, in-12.

(II) *J. Forget*. — Artis signatæ designata fallacia auctore Joanne Forget, medico lotharingo. Nanceii, 1653, in-8°.

(III) *J.-G. Pavé*. — Stadium medicum. Monspelense, 1645, in-folio, 28 p.

Après le long et fastidieux inventaire que nous venons de dresser, il sera facile d'apprécier les services rendus par les médecins lorrains à leur pays et à l'humanité ; versés dans la connaissance des langues anciennes, ils ont propagé l'étude du grec et du latin, longtemps concentrée dans les monastères et les cloîtres : ils accompagnaient les princes dans leurs voyages et dans leurs expéditions militaires, alors si fréquentes ; à l'armée, ils prodiguaient leurs soins aux soldats et ils secouraient les indigents dans les hôpitaux et les dispensaires, et dans les grandes épidémies aucun d'eux n'a reculé devant le danger.

L'hygiène publique leur est redevable d'importantes recherches sur les divers degrés de salubrité des lieux, les qualités de l'air et la composition des eaux. Ils ont tiré de l'oubli les sources minérales si fréquentées par les Romains et mérité la reconnaissance des malades et de l'Etat dont les revenus se sont accrus par l'affluence des étrangers. Enfin, en traçant l'histoire des épidémies, en décrivant les maladies les plus fréquentes dans chaque localité, ils ont aussi indiqué les moyens de les prévenir et de les atténuer.

Nos devanciers dans la carrière médicale n'ont fait, il est vrai, aucune découverte comparable à celles qui ont immortalisé les noms de Harvey, de Jenner, etc., mais ils ont fait une judicieuse application de la doctrine hippocratique et contemporaine non-seulement de leur pays, mais encore de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne dont ils visitaient les universités avant de se livrer à la pratique de leur art qu'ils exerçaient avec dignité et désintéressement. Plusieurs de ces hommes distingués professaient, avec éclat, à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et consacraient leurs loisirs à la composition des ouvrages utiles dont nous avons donné le catalogue.

Les chirurgiens, quoique généralement dépourvus de connaissances littéraires et théoriques, ont aussi payé leur tribut à la société. Attachés aux armées et aux hôpitaux ils pansaient les blessés et pratiquaient les opérations ; ils étaient aussi chargés de la visite des lépreux, des pestiférés et de la rédaction des rapports juridiques propres à éclairer les magistrats sur la gravité et l'issue probable des lésions physiques causées par des mains imprudentes ou criminelles.

La dextérité des chirurgiens dans l'exercice de leur art date de plusieurs siècles, ce qu'il est facile de démontrer en prenant pour exemple la lithotomie ou extraction des calculs vésicaux, opération d'une exécution difficile et que rendait souvent nécessaire la fréquence des calculs en Lorraine. D'après des notes qui nous ont été communiquées par M. Henry Lepage, archiviste du département de la Meurthe, la taille était pratiquée dans nos contrées dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. En 1605, Bastien, et en 1612, Colleson, opérateurs, taillèrent deux enfants à l'hôpital Saint-Julien de Nancy<sup>2</sup>.

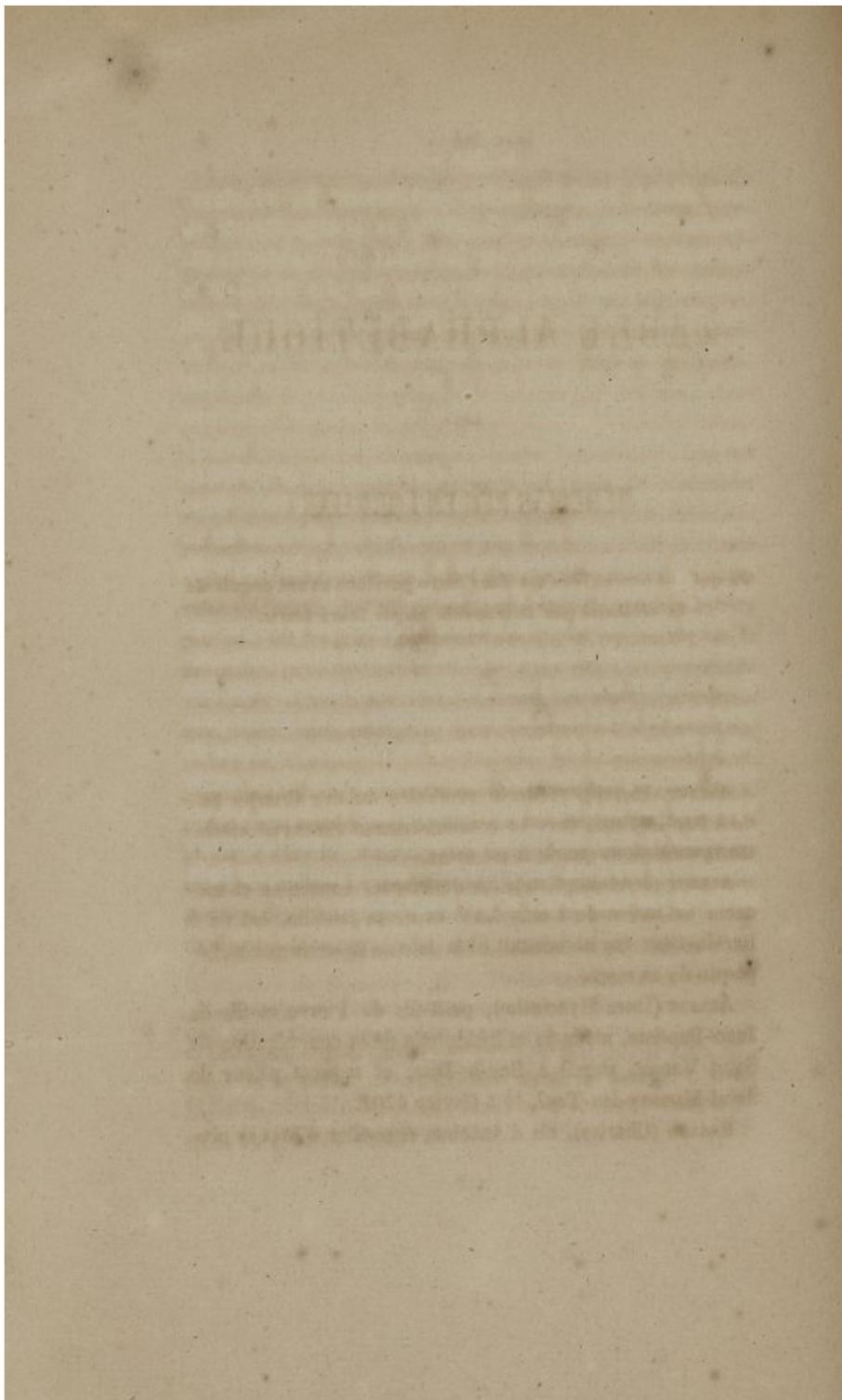
Rivard, célèbre chirurgien, né à Neufchâteau en 1673, passa vingt années à l'hôpital de la Charité de Paris où il s'exerça dans la pratique des opérations sous les maîtres les plus habiles. Léopold I<sup>er</sup> le rappela dans ses Etats et le nomma démonstrateur d'anatomie à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, ville qu'il quittait deux fois par an

1. Monseigneur (le duc) a de nouvel assigné à Nancy, son poursuivant, pour les bons et agréables services qu'il lui a faits et mesure de ce que naguère lui est advenu cinq accidents dont pour le gœrir lui a esté force de taillier. . . . 12 resaux de blé de pension. Cellerier de Nancy, 1496-97.

2. Archives de l'hôpital Saint-Julien.

pour aller à Lunéville tailler gratuitement les calculeux. Nicolas Saucerotte, que Lunéville se glorifie d'avoir vu naître en 1741, marcha sur les traces de Rivard et le dépassa. Saucerotte occupa les postes les plus élevés de la chirurgie militaire, et lauréat de plusieurs académies, il prit place à l'Institut. Chirurgien ordinaire de Stanislas, roi de Pologne, il fut nommé par ce prince lithotomiste en chef des duchés de Lorraine et de Bar. Les calculeux nationaux et étrangers, attirés par sa réputation et ses succès, accouraient à Lunéville où il avait fixé sa résidence et où il termina sa brillante carrière au commencement de 1814. Saucerotte a consigné ses observations et les résultats de sa pratique dans un ouvrage qui a pour titre : *Mélanges de chirurgie*. Paris, 1801, 2 vol. in-8°.

Nous aurions pu colorier cette esquisse en y faisant entrer la biographie des médecins célèbres et une courte analyse de leurs œuvres ; ces additions nous auraient conduit trop loin et c'eût été d'ailleurs empiéter sur un travail promis à l'Académie de Stanislas par un médecin, membre de cette compagnie savante. Nous terminerons donc notre opuscule par une table alphabétique des médecins nés en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, ou qui ont longtemps exercé leur art dans cette province et qui ont acquis de la célébrité par leur savoir et par leurs écrits.



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## MÉDECINS NÉS EN LORRAINE

On qui ont exercé leur art dans cette province et ont acquis de la célébrité par leur savoir et par leurs écrits.

---

ALLIOT (Pierre), médecin ordinaire du duc Charles IV, né à Bar-le-Duc, vers le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. On ignore où et quand il est mort.

ALLIOT (Jean-Baptiste), fils de Pierre, conseiller et médecin ordinaire de Louis XIV et de la Bastille, est né à Bar-le-Duc. On ne connaît ni la date de sa naissance ni l'époque de sa mort.

ALLIOT (Dom Hyacinthe), petit-fils de Pierre et fils de Jean-Baptiste, médecin et bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, naquit à Bar-le-Duc, et mourut prieur de Saint-Mansuy-lès-Toul, le 3 février 1701.

BAGARD (Charles), fils d'Antoine, conseiller d'Etat et pre- ✓

mier médecin du duc Léopold I<sup>er</sup> et de Stanislas, roi de Pologne, doyen du Collège royal des médecins de Nancy, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, né à Nancy, le 2 janvier 1696, mort le 7 décembre 1772.

BERTHEMIN (Dominique), sieur de Pont-sur-Madon, conseiller et médecin ordinaire du duc Henry, né à Vézelize, le 11 octobre 1380, mort dans sa terre de Pont, en 1655.

BON (Jean LE), d'Autreville ou d'Outreville, en Bassigny, médecin du roi et du cardinal de Guise.

BOURSIER DU COUDRAY (Angélique-Marguerite), célèbre accoucheuse, autorisée par le roi, en 1774, à enseigner et pratiquer l'art des accouchements dans tout le royaume.

BUCHOZ (Pierre-Joseph), docteur en médecine de la Faculté de Nancy, savant naturaliste, médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à Metz, le 27 janvier 1751, décédé à Paris, le 50 janvier 1807.

CACHET (Christophe), fit ses études médicales à Padoue; médecin et conseiller des ducs de Lorraine Charles III, Henry II, François II et Charles IV, né à Neufchâteau, le 26 novembre 1572, décédé le 50 septembre 1624.

CALLOT (François-Joseph), docteur en médecine de l'Université de Montpellier, docteur agrégé en la Faculté de Pont-à-Mousson, conseiller-médecin aulique et pensionnaire du duc Léopold, né à Nancy, le 15 mai 1690.

CHARLES (Réné), docteur en médecine et professeur dans la Faculté de Besançon, né à Prény-sur-Moselle, décédé en 1752.

CHAMPIER (Symphorien), médecin du duc Antoine de Lorraine et chevalier archiatre des ducs de Lorraine, né à Saint-Saphorin-le-Château, dans le Lyonnais, en 1472, mort en 1559 ou 1540.

**COSTE** (Jean-François), docteur en médecine de l'Université de Valence, médecin en chef de l'hôpital militaire de Nancy, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, né à Ville, près de Nantua, dans le département de l'Ain, le 14 juin 1741, décédé à Paris, le 8 novembre 1819.

**CUPERS** (Marcelin), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, conseiller-médecin de Stanislas, né à Nancy, en mars 1715, décédé en la même ville en janvier 1775.

**DEMANGEON** (Jean-Baptiste), docteur en médecine, né à Vaudigny, près de Nancy, le 1<sup>er</sup> décembre 1764, décédé à Chamagne, département des Vosges.

**DIDELOT** (Nicolas), premier chirurgien de Stanislas, roi de Pologne, chirurgien associé et correspondant de plusieurs académies et sociétés littéraires.

**DUCLOS** (Samuel), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, né à Metz, le 18 novembre 1589, décédé en la même ville, en 1683.

**ELOY** (Nicolas-François-Joseph), docteur en médecine de la Faculté de Paris, conseiller-médecin ordinaire du duc Charles de Lorraine et de Bar, né à Mons, le 20 septembre 1714, mort en la même ville, le 10 mars 1788.

**FOÈS** (Anuce), docteur en médecine de la Faculté de Pont-à-Mousson, né à Metz, en 1528 et décédé en la même ville, le 8 novembre 1595.

**FOÈS** (François), docteur de l'Université de Pont-à-Mousson, né à Metz, décédé le 8 juillet 1656.

**FORGET** (Jean), premier médecin du duc Charles IV, né à Essey-lès-Nancy, anobli le 24 août 1630.

**GALFREDUS** (Jean), médecin du duc de Lorraine.

**GANDOGER DE FOIGNY** (Pierre-Louis), docteur en médecine, médecin consultant du feu roi de Pologne, duc de

Lorraine et de Bar, agrégé au Collège des médecins de Nancy, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de la même ville, professeur démonstrateur d'anatomie et de chirurgie, né à Lyon, le 6 août 1732, décédé à Malzéville, près Nancy, le 5 août 1770.

GINET (Claude), médecin et poète lorrain, né à Nancy.

GRANDCLAS (Maurice), doyen de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, né à Châtel-sur-Moselle.

GUIBERT (Nicolas), docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, né à Saint-Nicolas, en 1540.

HARMAND (Dominique-Benoît), conseiller et médecin ordinaire de Stanislas, roi de Pologne, président du Collège de médecine de Nancy et directeur du Jardin botanique, membre de l'Académie de Nancy, né et décédé dans cette ville. (Date de la mort, 1782.)

JADELOT (Nicolas), docteur en médecine, professeur en l'Université de Pont-à-Mousson, né à Pont-à-Mousson, en 1738, décédé à Nancy, le 17 juin 1795.

JEANROI (Dieudonné), docteur en médecine, régent de l'ancienne Faculté de Paris, né à Nancy, en 1750, mort à Paris, en 1816.

KOENENS, médecin en chef de l'hôpital militaire de Nancy, né à Sarrelouis, décédé à Paris en 1809.

KAST, premier médecin de Stanislas, roi de Pologne, décédé à Lunéville en 1754.

LAPLIZE (Dominique), maître en chirurgie, président du Collège de chirurgie de Nancy, associé de l'Académie royale de chirurgie de Paris, chirurgien en chef des hôpitaux de charité, professeur de pathologie et d'opérations chirurgicales, né à Nancy, en 1736, décédé en la même ville, le 25 janvier 1795.

LALLEMAND (Jean-Baptiste-Joseph), médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à Langres, le 28 août 1705.

LALLEMAND (François), docteur en médecine, président du Collège royal de médecine de Nancy, né à Lixheim.

LALLEMAND (Adrien), docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Sorcy-sur-Meuse, en 1527, décédé en 1559.

LEMAITRE (Rodolphe), médecin de Gaston d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII, lors de son voyage en Lorraine, né à Tonnerre, en Champagne, décédé vers 1652.

LEURECHON (Jean), docteur en médecine, médecin ordinaire du grand-duc Charles, professeur à la Faculté de médecine, né dans le XVI<sup>e</sup> siècle, à Chardogne, près de Bar.

LOTINGER (A.-C.), médecin et naturaliste distingué, né à Blâmont, décédé à Sarrebourg en 1795.

LOUIS (Antoine), docteur en droit et en médecine des Facultés de Paris, docteur en chirurgie de la Faculté de médecine en l'Université de Halle, en Saxe, chirurgien en chef des armées du roi, inspecteur général des hôpitaux militaires du royaume, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, censeur royal, professeur en physiologie, chirurgien en chef de l'hôpital général de la Salpêtrière, associé honoraire du Collège royal de Nancy, membre de la Société royale des sciences de Montpellier, des Académies royales des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Rouen, Metz, Nancy, etc., né à Metz, le 15 février 1725, décédé à Paris, le 20 mai 1792.

LOUIS, frère de Louis (A.), chirurgien militaire fort distingué, né à Metz et décédé vers 1763.

MAIRE (LE), ancien médecin ordinaire de feu S. A. R. Léopold I<sup>er</sup>, membre de l'Académie des savants d'Allema-

gne et médecin de S. A. R. Madame la princesse abbesse de Remiremont.

✓ **MANDEL** (François), licencié en médecine, doyen des pharmaciens de Nancy, membre de la Société des sciences de cette ville, etc., né en 1749, mort à Nancy en 1820.

**MANGIN**, docteur en médecine, premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, membre titulaire de l'Académie royale de la même ville.

**MARTEL** (Henry), de Foug, diocèse de Toul.

✓ **MARQUET** (François-Nicolas), ancien médecin de la Cour de Lorraine, médecin consultant de l'Hôtel de Ville, doyen des médecins de Nancy, né à Nancy, en 1687, décédé en la même ville, le 29 mai 1759.

**MENGIN** (Ignace-Isidore), célèbre médecin, qui a exercé son art à Saint-Dié, puis à Nancy.

✓ **MICHEL DU TENNETAR**, conseiller et médecin du roi, professeur royal de la Faculté de médecine de Nancy, né à Metz, vers 1740, mort en 1801.

✓ **MITTÉ** (Jean-Stanislas), docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de Nancy, médecin ordinaire de Stanislas, né à Paris en 1727, mort en 1793.

**MONGEOT** (Gabriel DE), docteur en médecine de l'Université de Toulouse, médecin ordinaire des ducs Charles III, Henry II et Charles IV, professeur à la Faculté de Pont-à-Mousson.

**MOUSIN** (Jean), docteur en médecine de l'Université de Padoue, conseiller et médecin ordinaire des ducs Charles III et Henry II, né à Nancy, le 19 janvier 1575 et décédé en ladite ville en 1645.

✓ **NICOLAS** (Pierre-François), maître ès-arts et en pharmacie, démonstrateur royal de chimie en l'Université de

Nancy, docteur en médecine, conseiller médecin du roi, professeur royal de chimie en l'Université de Nancy, inspecteur honoraire des mines de France, membre de plusieurs Académies et correspondant de la première classe de l'Institut, né à Saint-Mihiel, dans le Barrois, le 26 décembre 1745, mort à Caen, le 18 avril 1816.

NOEL, chirurgien à Xirocourt, au marquisat d'Haroué, en Lorraine.

ODET, docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Nancy, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

PAQUOTTE (Charles-Guillaume), docteur et professeur en chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson, conseiller médecin ordinaire du duc Léopold.

PAVÉ (Jean-Gabriel), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

PÉRIN (Pierre-François), docteur en médecine, médecin ordinaire du roi Stanislas, né à Pont-à-Mousson, en 1737, mort en 1797.

PICHARD (Remy), écuyer, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire de LL. AA. de Lorraine.

PICON (Jean), professeur d'éloquence à l'Université de Montpellier, bachelier en médecine, né à Verdun.

POIS (Antoine LE), conseiller et médecin du duc Charles III, mort en 1578.

POIS (Charles LE), docteur de la Faculté de médecine de Paris, conseiller et médecin de Henry II, duc de Lorraine, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Pont-à-Mousson, seigneur de Champel, etc., né à Nancy, en 1565, mort en la même ville en 1655.

POIS (Nicolas LE), premier médecin du grand-duc Charles III, né à Nancy en 1527.

RAVELLI (François) médecin stipendié de Metz, né probablement dans cette ville.

RÉAD, docteur en médecine, ci-devant médecin des armées, médecin de l'hôpital militaire, des prisons royales, du dépôt de mendicité et stipendié de la ville de Metz, inspecteur des eaux minérales de la province des Trois-Évêchés, membre titulaire de la Société royale des sciences et arts de Metz et de la Société royale de médecine de Paris, agrégé au Collège des médecins de Nancy.

RICHARDOT (Camille), conseiller et médecin ordinaire de S. A. R. de Lorraine.

RIVARD (M.), célèbre chirurgien, démonstrateur d'anatomie à la Faculté de Pont-à-Mousson, né à Neufchâteau en 1675, mort à Pont-à-Mousson en 1746.

ROLAND (Marion), chirurgien distingué de la ville de Metz, y exerçait sa profession en 1625; il n'est connu que par son ouvrage.

ROUGEMAITRE, médecin à Fénétrange.

ROUVROY (M.), médecin à Plombières, né en ladite ville.

SAINT-AUBIN (Jean DE), médecin public de la ville de Metz, décédé dans cette ville en 1597.

SAINT-HILLIER (Jean-Simon DE), médecin distingué à Verdun, conseiller et médecin du roi, écrivait son traité sur la peste en 1625, né à Verdun.

SAINT-YVES, le jeune, dont le nom de famille est celui de Etienne Leoffrai, oculiste distingué, est né à Pagny-sur-Meuse en 1695.

SALLE (Jean-Baptiste), médecin à Vézelize, puis député aux Etats-Généraux, né à Vézelize en 1759, mort le 20 juin 1794.

SAUCEROTTE (Nicolas) maître en chirurgie, lithotomiste en chef des duchés de Lorraine et de Bar, né à Lunéville,

le 10 juin 1741, mort en la même ville au commencement de 1814.

**THOUVENEL** (Pierre-François), médecin de la Faculté de Montpellier, agrégé à la Société royale de médecine de Paris, et au Collège royal des médecins de Nancy, inspecteur des hôpitaux de France, intendant des eaux minérales de Contrexéville, en Lorraine, médecin consultant du roi Louis XVIII, né à Sauville (Vosges), en 1747, mort à Paris en 1813.

**THOUVENOT**, premier chirurgien de LL. AA. RR. de Savoie et antérieurement chef et premier chirurgien des Incurables à Paris, né en Lorraine en 1678.

**THYBOUREL** (François), chirurgien, professeur de mathématiques à l'Université de Pont-à-Mousson, né à Gorze, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

**TOIGNARD** (Antoine), médecin ordinaire du duc Charles III, né à Clermont en Argonne, ville alors du domaine du duché de Lorraine.

**VALENTIN** (Louis), docteur en médecine, chirurgien et professeur au régiment du Roi, infanterie, médecin des hôpitaux de la Virginie, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Michel, membre de la Société royale des sciences de Nancy et d'un grand nombre de Sociétés savantes nationales et étrangères, né à Soulange, arrondissement de Vitry-le-Français (Marne), le 14 octobre 1738, mort à Nancy, le 11 février 1829.

**VERDIER** (Jean), docteur en médecine, avocat, médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à la Ferté-Bernard, en 1753, mort à Paris, le 6 juin 1820.



